

Tarifs

AU 1^{er} JANVIER 2026

Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires

**ENTREPRISES
ASSOCIATIONS, INSTITUTIONS ET
ACTEURS DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE**

TARIFS

Depuis de nombreuses années, SG accompagne les Entreprises, Associations, Institutions et acteurs de l'Économie Publique dans la réalisation de leurs projets.

Notre ambition est de devenir la banque relationnelle de référence. Ainsi, nous nous attachons à construire avec nos clients une **relation durable** fondée sur la **confiance**.

Pour toute information complémentaire ou pour des opérations qui ne seraient pas présentées dans ce document, n'hésitez pas à prendre contact avec votre Chargé d'Affaires.

Retrouvez nos tarifs sur les sites

entreprises.sg.fr,
associations.sg.fr,
economiepublique.sg.fr

Sommaire

1. Vos comptes au quotidien

1.1. Votre tenue de compte	5
1.2. Vos recherches.....	6
1.3. Vos autres opérations.....	6
1.4. Incidents de fonctionnement nécessitant un traitement particulier.....	6
1.5. Associations – vos opérations spécifiques.....	7
1.6. JAZZ PRO	7

2. Vos services de cash management

2.1. Vos services de banque électronique en France	8
2.2. Vos services de banque électronique à l'international	12
2.3. Vos autres services de cash management.....	13

3. Vos encaissements en Europe et à l'international

3.1. Virement reçu	15
3.2. Prélèvement SEPA et Titre Interbancaire de Paiement SEPA (TIP SEPA)	15
3.3. Encaissement par carte	16
3.4. E/m-commerce Wero.....	19
3.5. Virement Maitrisé	19
3.6. Chèque.....	19
3.7. Effet de commerce	20
3.8. Espèces.....	21

4. Vos règlements en Europe et à l'international

4.1. Virements émis.....	22
4.2. Prélèvement SEPA et Titre Interbancaire de Paiement SEPA (TIP SEPA)	24
4.3. Cartes Affaires Environnement.....	24
4.4. Cartes Business	26
4.5. Services liés à vos cartes.....	27
4.6. Chèque	28
4.7. Effet de commerce.....	29
4.8. Espèces.....	30

5. Vos autres opérations à l'international

5.1. Votre développement à l'international	31
---	----

5.2. Import.....	31
5.3. Export.....	32
5.4. Garantie Internationale.....	33
5.5. Opérations de change	35
5.6. Services par internet.....	35

6. Vos financements

6.1. Vos crédits d'exploitation.....	36
6.2. Vos garanties émises par la banque.....	36
6.3. Vos crédits d'investissement.....	37
6.4. Vos opérations de closing.....	37

7. Épargne et placements financiers

7.1. Épargne bancaire.....	38
7.2. Placements financiers	39

8. Votre entreprise/association et ses collaborateurs

8.1. Épargne.....	44
8.2. Assurance, Prévoyance et Protection	44
8.3. Protection contre les cyber-attaques.....	45

9. Les dates de valeur

9.1. Vos règlements en Europe et à l'international	46
9.2. Vos encaissements en Europe et à l'international	47

10. Produits et services n'étant plus commercialisés

10.1. Encaissements en face à face.....	48
10.2. Encaissement sur internet.....	48
10.3. Encaissement à distance.....	48
10.4. Carte Logée Voyages.....	49

11. Résoudre un litige 50

Société Générale à votre service 52

Lexique 54

Zones européennes 57

Le présent document tarifaire remplace, pour les Entreprises, Associations, Institutions et acteurs de l'Économie Publique, la brochure intitulée « Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires Entreprises, Associations, Institutions et acteurs de l'Économie Publique au 1^{er} janvier 2025 » à laquelle il est fait référence dans nos contrats. Ce document n'est pas exhaustif. Il pourra être modifié à tout moment dans les conditions prévues pour la modification des conditions financières conformément aux Conditions Générales de la convention de Compte courant Entreprises, Compte courant Associations et Compte courant Economie Publique, vous concernant.

REPÈRE VISUEL :

Afin de vous faciliter la lecture de cette documentation, vous trouverez ci-dessous la signification des symboles utilisés.

Le terme **min.** signifie minimum et **max.** signifie maximum.

 : nouveau produit ou service.

I TVA Le symbole dans la marge indique les commissions assujetties. Conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations sont taxables de plein droit. Ainsi, lorsque la TVA est due, s'ajoute au montant des commissions fixes ou proportionnelles exprimé hors taxes, la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération.

 : offres complémentaires de sécurisation des flux.

★ Les mots marqués d'une étoile sont expliqués dans le « **Lexique** » page 54.

 Les produits et les services signalés par ce symbole concernent uniquement les clients déjà détenteurs desdits produits ou services. Ils ne peuvent être souscrits par les autres clients Entreprises, Associations, Institutions, Acteurs de l'Économie Publique.

1. Vos comptes au quotidien

1.1. Votre tenue de compte

Commission d'ouverture de dossier administratif et actualisation de la situation client (juridique, fiscale, comptable...)

Cette commission est perçue en sus de la récupération des frais engagés (conservation des hypothèques, greffe, cadastre...)

■ Pour les entreprises

- Votre chiffre d'affaires
 - Inférieur à 4,5 millions d'euros min. 400,00 € par an
 - De 4,5 millions d'euros à 15 millions d'euros min. 760,00 € par an
 - Supérieur à 15 millions d'euros min. 1 500,00 € par an

■ Pour les associations

- Votre budget annuel
 - Inférieur à 300 000 euros 160,00 € par an
 - Supérieur ou égal à 300 000 euros min. 400,00 € par an

Commissions de tenue de compte

Ces frais mensuels sont calculés et perçus à la fin de chaque période d'arrêté mensuelle ou trimestrielle

■ Frais fixes de tenue de compte

- Compte en euros 33,00 € par mois
- Compte en devises 36,00 € par mois (ou contre-valeur)

■ Commission de mouvement ★ de 0,7 % à 2 %

- Minimum par mois 10,00 €

■ Fourniture des relevés d'intérêts

- Papier 30,00 € par échelle
- Électronique (internet ou télétransmission)⁽¹⁾ 4,00 € par échelle

■ Frais de tenue de compte inactif⁽²⁾ ★

(par période de 12 mois d'inactivité au sens de l'article L 312-19 du *Code monétaire et financier*)

- Frais par compte⁽³⁾ max. 30,00 €

Services Bancaires de Base (SBB) ★

Ensemble de services bancaires fournis dans le cadre du droit au compte prévu par les articles L312-1 et D312-5-1 du *Code monétaire et financier* **Gratuit**

Relevés de compte incluant l'envoi sur support papier

Ces frais sont perçus mensuellement.

- Mensuels **Gratuit**
- Quinzaines 6,00 €
- Hebdomadaires 8,00 €
- Journaliers 39,00 €

(1) Abonnement internet ou télétransmission en sus.

(2) Les comptes et livrets d'épargne, les comptes titres ne sont pas concernés par cette facturation.

(3) Toute sortie de l'inactivité du compte avant la fin de la période de 12 mois donnera lieu à la perception de frais au prorata. Voir également définition page 54.

Courrier guichet

Ces frais mensuels sont perçus par compte.

- **Courrier conservé au guichet à la demande du client** 15,00 €

1.2. Vos recherches

I TVA

Demande de renseignements spéciaux

Ces frais, déterminés selon l'importance de la demande, s'appliquent aux demandes de renseignements reçues des sociétés chargées de la comptabilité des entreprises. Les renseignements sont communiqués après accord préalable du titulaire du compte.

- **Demande de renseignements (par compte)** min. 191,00 €

Recherche d'un document

- **Relevé de compte mensuel** 25,00 € par relevé
- **Autre document (à l'unité)**
 - document datant de moins d'un an 25,00 €
 - document datant de plus d'un an 40,00 €
- **Supplément par copie** 0,70 €

1.3. Vos autres opérations

Location de coffre-fort

I TVA

Cotisation annuelle par coffre applicable au locataire

- **Compartiment de coffre jusqu'à 30 dm³ et pour une valeur du contenu garantie à hauteur de 30 500 €** À partir de 112,50 € par an⁽¹⁾
- **Autres volumes et/ou garanties** **Nous consulter**

Renseignements commerciaux France CYCLÉA INFOS

Le forfait choisi permet l'accès illimité à des informations financières et économiques sur une liste définie d'entreprises, à une mise sous surveillance de ces dernières, et l'accès à un outil de pilotage.

Il permet d'accéder à des modules complémentaires payants : ciblage, commande d'enquêtes sur entreprises françaises **Nous consulter**

1.4. Incidents de fonctionnement nécessitant un traitement particulier

Saisie reçue

- **Frais par saisie attribution ou saisie conservatoire** I TVA 140,00 €
- **Frais par saisie administrative à tiers détenteur**
..... 10 % du montant dû au Trésor Public (Plafond 100,00 €)

(1) À compter du 1^{er} avril 2026 la cotisation passera à 114 €.

Commissions d'intervention

■ Forfait mensuel calculé en fonction du nombre de jours calendaires de dépassement dans le mois

- de 1 à 5 jours 130,00 € par mois
- de 6 à 10 jours 258,00 € par mois
- supérieur à 10 jours 380,00 € par mois

1.5. Associations – vos opérations spécifiques

Quiétis Associations⁽¹⁾

Produit d'assurance dédié à la protection des moyens de paiement, recette, clé et carte grise de l'association et service d'informations juridiques par téléphone.

- Par compte courant (cotisation mensuelle) 3,80 €

JAZZ Associations⁽²⁾

- Cotisation mensuelle TVA⁽³⁾ 13,00 €

Sont inclus dans JAZZ Associations:

- l'abonnement à Progélance Net (hors options) & L'Appli SG PRO
- l'assurance Quiétis Associations,
- les frais fixes mensuels de tenue de compte, la commission annuelle d'ouverture de dossier administratif et d'actualisation de votre situation comptable, juridique et fiscale,
- les frais de mise en opposition sur chèque(s) et prélèvement(s) (y compris les révocations de mandat de prélèvements),
- les frais d'émission de trois chèques de banque par an.

1.6. JAZZ PRO



- Cotisation mensuelle⁽⁴⁾ TVA⁽³⁾ 42,00 € par mois

Pour les adhérents détenant également

- JAZZ/Sobrio à titre privé TVA⁽³⁾ 33,60 € par mois
soit 20 % de réduction⁽⁵⁾

(1) Dans les limites des stipulations contractuelles. Quiétis Association est composé de contrats collectifs d'assurance et d'assistance souscrits par Société Générale auprès de Sogessur et de Juridica et de AWP France SAS sous le nom commercial Mondial Assistance, entreprises régies par le **Code des assurances**, et présentés par Société Générale, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann (Paris IX^e), en sa qualité d'Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 (www.orias.fr).

(2) Offre destinée aux associations de proximité (budget annuel inférieur à 300 000 EUR).

(3) Partiellement soumis à TVA.

(4) Consulter le détail de l'offre sur professionnels.sg.fr

(5) La détention simultanée d'offres groupées de services JAZZ ou Sobrio à titre privé et JAZZ PRO à titre professionnel ouvre droit à des réductions croisées applicables aux cotisations mensuelles de JAZZ ou Sobrio et de JAZZ PRO pendant toute la durée de leur détention. La réduction applicable à l'offre groupée de services JAZZ ou SOBRIO est mentionnée dans la brochure « Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires - Particuliers ».

2. Vos services de cash management

2.1. Vos services de banque électronique en France

Les frais relatifs à chaque abonnement sont perçus mensuellement sauf stipulations contraires dans le contrat concerné. Ces frais ne comprennent pas la commission de traitement des opérations (voir les rubriques

« Vos encaissements et vos règlements en Europe et à l'international » pages 15 à 30 et « Vos autres opérations à l'international » pages 31 à 35)

Sogecash Net (entreprises.sg.fr)

I TVA

Ensemble de services sur Internet permettant d'accéder à des fonctions bancaires et financières, notamment sous les formes suivantes :

- d'un module de services **Sogecash Net Évolution**,
- de services « à la carte » pouvant être souscrits unitairement, indépendamment ou en complément de **Sogecash Net Évolution**.

▪ **Sogecash Net évolution (incluant 3 comptes courants)**32,00 €

Ensemble composé des services suivants :

- Restitutions et consultation : consultation des comptes, des opérations du jour (Intraday), des LCR/BOR à payer, recherche d'opérations
- Paiements : virement SEPA ordinaire et instantané, virement permanent SEPA, Bon à payer de LCR/BOR
- Cartes : gestion cartes business
- Alertes : chéquier ou carte bancaire disponible en agence
- Relevés dématérialisés : relevé de comptes électronique, facture mensuelle des commissions, bordereaux de décompte de remise d'effets (à l'encaissement ou à l'escompte), relevé LCR/BOR impayé, relevé LCR/BOR à payer
- Sécurité : Secure Access, solution gratuite pour l'administrateur (sur 5 médias maximum) et facturée « à la carte » pour chaque administrateur délégué ou utilisateur enrôlé.

▪ **Services à la carte (abonnement mensuel)**

• **Sécurité**

- Solution de sécurité « Secure Access⁽¹⁾ » obligatoire pour l'authentification à l'Espace Client et la validation des transactions
 - Par administrateur délégué ou utilisateur enrôlé (sur 5 médias maximum)4,00 €
- Double Signature⁽¹⁾4,00 €

• **Restitutions et consultations en ligne**

- **Comptes et opérations**

- Consultation des comptes14,00 €
- Consultation des opérations du jour14,00 €
- Consultation des chèques (encaissement et paiement)8,00 €
 - Par image visualisée (Chèque, bordereau de remise)0,50 €
- Consultation des encours cartes bancaires à payer4,00 €
- Consultation des relevés de LCR/BOR à payer4,00 €
- Recherche d'opérations4,00 €

(1) Services disponibles également sur iPhone et iPad (marques déposées par Apple Inc. App Store est un service d'Apple Inc.) ; Android (marque déposée par Google Inc ; Google Play est un service de Google Inc.).

- **Trésorerie et épargne**
- Fusion de soldes des comptes8,00 €
- Restitution par compte-titre4,00 €
- Restitution des contrats de capitalisation **Gratuit**
- **Monétique commerçant**
- Restitution de l'activité Monétique commerçant
(tableau de bord, alertes, relevés des opérations monétiques, remises)
par contrat monétique14,00 €
- **Paielements**
- Par service :
- Virement SEPA ordinaire ou instantané8,00 €
- Virement Permanent SEPA8,00 €
- Virement international8,00 €
- Bon à payer de LCR/BOR8,00 €
- Virement de trésorerie européen8,00 €
- Gestion des prélèvements reçus **Gratuit**
- **Encaissements**
- Saisie de prélèvements SEPA8,00 €
- Saisie de remise de LCR/BOR à encaisser8,00 €
- **Relevés dématérialisés (format PDF)**
- Relevé de compte électronique (RCE) **Gratuit**
- Facture de commissions **Gratuit**
- Récapitulatif Mensuel des Frais d'Encaissement Carte (RMFEC) ... **Gratuit**
- Récapitulatif Annuel des Frais d'Encaissement Carte (RAFEC) **Gratuit**
- Relevé Cartes Business à débit différé **Gratuit**
- Bordereaux de décompte de remise d'effets
(à l'encaissement ou à l'escompte) **Gratuit**
- Relevé LCR/BOR impayé **Gratuit**
- Relevé LCR/BOR à payer **Gratuit**
- Relevé d'Intérêts Électronique (par échelle)4,00 €
- **Téléchargement Relevé**
- Relevé de compte au format OFX **Gratuit**
- Relevé de compte au format tableur8,00 €
- Abonnement au relevé de compte au format CFONB12030,00 €
- par enregistrement0,09 €
- **Téléchargement Remise**
- Abonnement par service14,00 €
- Par séquence2,80 €
- Remise de virements SEPA ordinaires au format ISO 20022
- Remise de virements SEPA instantanés au format ISO 20022
- Remise de virements internationaux et urgents européens
au format CFONB320
- Remise de virements internationaux et urgents européens
au format ISO 20022
- Remise de virements de trésorerie européens au format ISO 20022
- Remise de prélèvements SEPA au format ISO 20022
- Abonnement au service de remise de LCR/BOR
au format CFONB16014,00 €

(1) Services disponibles également sur iPhone et iPad (marques déposées par Apple Inc. App Store est un service d'Apple Inc.) ; Android (marque déposée par Google Inc ; Google Play est un service de Google Inc.).

- **Ordres autres canaux**
 - Suivi et validation des ordres autres canaux⁽¹⁾ 8,00 €
- **Alertes⁽¹⁾⁽²⁾**
 - **Abonnement par service** 3,50 €
 - Chéquier ou carte bancaire disponible en agence
 - Rejet sur virement SEPA (ordinaire et instantané) émis
 - **Abonnement par service** 7,60 €
 - Impayé ou rejet sur prélèvement SEPA remis
 - Impayé ou rejet sur LCR/BOR remis
 - Impayé ou rejet sur Chèque remis
 - Solde inférieur au seuil de fixé
 - Solde supérieur au seuil fixé
 - Virement SEPA (ordinaire et instantané) reçu
 - Virement international reçu
 - Paiements et encaissements saisis, téléchargés et télétransmis en attente de signature
- **Financement et Placement**
 - Service Bourse 8,00 €
 - Demande d'ouverture de compte à terme **Gratuit**
 - Décaissement des prêts moyen et long terme..... **Gratuit**
- **Service de demande de Carte Affaires** **Gratuit**
- **Service de gestion de Carte Business**..... **Gratuit**
 - Mise en opposition Carte Business
 - Verrouillage/déverrouillage Carte Business
 - Activation/désactivation des paiements en ligne Carte Business
 - Activation/désactivation des retraits distributeur Carte Business
 - Activation/désactivation des transactions à l'étranger Carte Business
- **Espace Flux**
 Solution de gestion de trésorerie, de paiement et de constitution de fichiers, multibancaire et multicompte⁽³⁾
 - Abonnement mensuel 37,00 €
 - Aide au paramétrage contrat Sogestel T/TS..... **Nous consulter**
 - Aide au paramétrage banque tierce..... **Nous consulter**

Autres services de banque électronique

I TVA

- **Sogestel (Protocole EBICS T) ou Sogestel TS (EBICS TS)**
 - **Option remises (abonnement mensuel)**
 Service de télétransmission d'ordres de paiement et d'encaissement (virements SEPA ordinaires, virements SEPA instantanés de masse, prélèvements SEPA ★, effets de commerce...).
 - Sogestel 61,00 €
 - Sogestel TS 56,00 €

(1) Services disponibles également sur iPhone et iPad (marques déposées par Apple Inc. App Store est un service d'Apple Inc.) ; Android (marque déposée par Google Inc ; Google Play est un service de Google Inc.).

(2) Possibilité d'adresser les alertes par SMS, e-mail ou notification Appli.

(3) Peut nécessiter un abonnement SOGESTEL et des certificats numériques.

• Option relevés

Service de télétransmission de fichiers de relevés de comptes, relevés intraday et autres relevés d'opérations (effets de commerce domiciliés, prélèvements SEPA impayés...).

- Relevés de comptes (abonnement mensuel) 66,00 €
- Relevés intraday (abonnement mensuel) 35,00 €
- Relevé de compte électronique (format PDF) **Gratuit**
- Autres relevés (par type de relevé, abonnement mensuel) 30,00 €
- Consommation : facturation supplémentaire en fonction du ou des format(s) sélectionné(s)
 - Pour tous les relevés par enregistrement (format CFONB) 0,09 €
 - Uniquement pour les relevés de compte et les relevés de compte intraday :
 - par opération (format XML) 0,28 €
 - par kilo octet (format SWIFT) 2,75 €
 - Pour les autres relevés :
 - par séquence ou opération (format XML) 0,09 €
 - Pour les relevés (format PDF) Facture de commissions dématérialisée et Relevé de frais monétique dématérialisé :
 - par compte 1,00 €
- Rédaction et implémentation d'un avenant 10,80 €/avenant
- Avenant pour la gestion des mandats par compte **Nous consulter**

■ Relevés par mail

- Abonnement mensuel (par type de relevé)
 - Relevé d'intérêt électronique **Gratuit**
 - Accusé de réception applicatif GPI 63,50 €
 - Autres relevés 30,00 €
- Consommation (par pièce jointe)
 - Relevé d'intérêt électronique 4,00 €
 - Accusé de réception applicatif GPI & Autres relevés 0,41 €

■ Sogestel Expert Comptable

Vous permet, en qualité d'Expert Comptable, de récupérer par télétransmission les relevés de comptes de nos clients communs (via une liaison EBICS)

- Relevé de compte, forfait mensuel 46,50 €
(+ 0,03 € l'enregistrement, au-delà de 1000 écritures/mois)

■ Progéliance Net⁽¹⁾

- Abonnement mensuel⁽²⁾
(services Internet et mobile via L'Appli SG PRO): 25,00 €

(1) Consulter le détail de l'offre sur professionnels.sg.fr

(2) Hors commissions de traitement des opérations. Voir rubrique « Vos encaissements et vos règlements ».

2.2. Vos services de banque électronique à l'international

Global Cash (GC)

I TVA

▪ Global Cash

Ensemble de services sur Internet permettant la gestion des comptes, tenus par Société Générale ou d'autres banques⁽¹⁾, quel que soit leur pays de localisation (reporting et transmission d'ordres). Les services de reporting et de validation d'ordres (saisis, téléchargés dans Global Cash ou télétransmis) sont disponibles sur smartphones et tablettes via l'appli Global Cash Mobile

..... [Nous consulter](#)

Autres services de banque électronique à l'international

I TVA

▪ Sogecash International Reporting

Mise à disposition d'extraits de comptes tenus à l'étranger dans le groupe Société Générale ou dans d'autres banques⁽¹⁾, en protocole EBICS.

[Nous consulter](#)

▪ Ordre de paiement délocalisé (Sogecash 101)

Associé à l'offre Sogestel TS, permet l'émission d'ordres de paiement à partir de comptes ouverts à l'étranger, dans le groupe Société Générale ou dans d'autres banques⁽¹⁾

[Nous consulter](#)

▪ Sogecash International Account Management

Service de gestion délocalisée de compte qui consiste à recevoir des ordres de paiement, en provenance d'une banque tierce⁽¹⁾ au débit de comptes tenus en France par Société Générale et/ou à envoyer les relevés de comptes vers cette banque, qui se charge de les mettre à disposition d'une entreprise cliente

[Nous consulter](#)

▪ Services de télétransmission de fichiers de la gamme Sogecash International

Services, multibanques⁽¹⁾ et multipays, offrant la télétransmission de fichiers de reporting et d'ordres de paiement ou d'encaissement, via différents protocoles de communication:

[Nous consulter](#)

- Sogecash SWIFTNet
- Sogecash international SFTP
- Sogecash International EBICS

Sogecash API ★ for Corporate

▪ Paiements

Virement SEPA instantané unitaire ★

[Nous consulter](#)

▪ Reporting

- Relevés Intraday (MT942)
- Positions & Transactions en temps-réel. [Nous consulter](#)
- Notification de crédit d'un virement instantané (ACI) CAMT.054
- Autres API ★

(1) Pour les services de reporting: sous réserve que la banque soit adhérente au réseau SWIFT.
Pour les services de paiements: sous réserve que la banque soit adhérente au réseau SWIFT et ait signé un accord bilatéral MT101 avec Société Générale.

2.3. Vos autres services de cash management

Certificats électroniques

I TVA

■ Certificat Swift 3SKey

Par Token USB⁽¹⁾ NG Pro 90,00 €

■ Solution de sécurité

Solution de sécurité « Secure Access International »
par utilisateur enregistré sur 5 médias maximum 3,00 €

Suivi des virements internationaux (GPI)

I TVA

Service de suivi des virements internationaux (GPI) émis grâce à une référence unique de transaction, et de notification du statut de ces opérations (hors frais de consommation⁽²⁾) 63,50 €

- Nécessite un abonnement à Global Cash (page 12), Sogestel, Sogestel TS (page 10), Sogecash SWIFTNet ou Sogecash international SFTP, Sogecash International EBICS

Sogecash Fournisseurs

Service permettant à une entreprise d'ordonner le paiement des factures fournisseurs acceptées à échéance (FAE) en Europe (zone SEPA⁽³⁾) et à l'international **Nous consulter**

- Nécessite un abonnement à Global Cash, Sogestel, Sogestel TS, Sogecash SWIFTNet ou Sogecash international SFTP
- Par opération

SEPAmail DIAMOND⁽⁴⁾ (Sécurité & Lutte contre la fraude)



Service permettant de fiabiliser les coordonnées bancaires communiquées par un titulaire de compte à un donneur d'ordres de virement ou de prélèvement SEPA ★. Disponible via les offres de télétransmission et l'offre API for Corporate (en haut de cette page). **Nous consulter**

Centralisation des recettes ou de trésorerie

■ Sogecash TSE (Transfert de Soldes ou d'Écritures)

Service de transfert automatique, en fin de journée, sur un compte centralisateur, de soldes ou d'écritures enregistrés sur des comptes ouverts dans le réseau France de Société Générale et appartenant à la même entité juridique.

Choix possible de la périodicité – Service disponible pour les comptes en euros ou en devises. **Nous consulter**

(1) Token USB: support permettant d'accueillir des certificats électroniques.

(2) Les frais liés au fichier transmis sont facturés en sus selon le format souscrit.

(3) Zone SEPA, voir définition p. 57.

(4) SEPAmail est un réseau interbancaire, regroupant BNP Paribas, Banque Populaire, Caisse d'Épargne, Crédit Mutuel CIC, Société Générale, La Banque Postale et Crédit Agricole. Ce réseau repose sur une messagerie sécurisée, qui permet à ses membres de s'échanger des informations de façon sécurisée.

▪ **Sogecash Pooling**

Service de centralisation automatique, en fin de journée, des positions de trésorerie d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises, enregistrées sur des comptes ouverts chez Société Générale en France.

Choix possible de la périodicité – Service disponible

pour les comptes en euros ou en devises. **Nous consulter**

▪ **Sogecash International Pooling**

Service de centralisation automatique, en fin de journée, des positions de trésorerie d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises enregistrées sur des comptes ouverts chez Société Générale en France et dans des implantations internationales du groupe Société Générale.

Choix possible de la périodicité – Service disponible

pour les comptes en euros ou en devises. **Nous consulter**

▪ **Sogecash Intraday Sweeping**

Service de centralisation automatique⁽¹⁾, en cours de journée, des positions de trésorerie d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises enregistrées sur des comptes ouverts dans toute banque⁽²⁾ en France ou à l'international.

Service disponible pour les comptes en euros ou en devises .. **Nous consulter**

(1) Compte centralisateur ouvert chez Société Générale.

(2) Sous réserve des capacités techniques de la banque concernée.

3. Vos encaissements en Europe et à l'international

3.1. Virement reçu

Virement SEPA⁽¹⁾

I Dates de valeur p. 46

Virement libellé en euro reçu d'un pays de la zone SEPA⁽²⁾

- Par virement SEPA ordinaire Gratuit
- Par virement SEPA instantané ★ Gratuit

Virement de trésorerie européen

Virement libellé en euro reçu d'un pays de la zone SEPA⁽²⁾

- Par virement de trésorerie ★ européen Nous consulter

Virement international

Virement libellé en euro reçu d'un pays hors zone SEPA⁽²⁾ ou virement reçu en devise (hors euro) quel que soit le pays d'émission

- Par virement international
Tarifs hors commission de traitement éventuelle, se reporter page 35
« Opérations de change » 19,00 €
- Par virement de trésorerie ★ international Nous consulter

Commissions spécifiques (par opération)

- IBAN ★ ou coordonnées bancaires du bénéficiaire
absents ou incorrects 18,00 €
- Envoi d'un avis papier 5,00 €
- Demande particulière
(par recherche, par avis de sort, par copie...) 18,00 €
- Virement non domicilié 30,00 €

3.2. Prélèvement SEPA et Titre Interbancaire de Paiement SEPA (TIP SEPA)

Remise de prélèvement SEPA ★ (dont TIP SEPA) et SEPA B2B ★

- Internet ou télétransmission
 - Abonnement aux services pages 9 à 15
 - Par prélèvement SEPA (dont TIP SEPA) 0,47 €
 - Par prélèvement SEPA B2B 0,49 €

(1) À l'exception des virements faisant l'objet d'un service de personnalisation ou choix du circuit bancaire traités selon les conditions du virement international indiquées ci-après. Le virement SEPA pourra être dénommé « virement européen » sur certaines restitutions de Société Générale.

(2) Zone SEPA, voir définition p. 57.

- **Papier converti en magnétique (listage informatique)**
 - Par séquence ★ 13,00 €
 - Par prélèvement SEPA (dont TIP SEPA) ou SEPA B2B 5,00 €
- **Demande d'attribution d'ICS (Identifiant Créancier SEPA) 36,00 €**
- **Impayé prélèvement SEPA (dont TIP SEPA),
prélèvement SEPA B2B (par impayé) 17,00 €**
- **Envoi d'un avis papier
(prise en charge ou avis d'impayé - par envoi) 5,00 €**

SEPA Solution intégrale

- **Service de gestion de mandats de prélèvement SEPA
et de prélèvement SEPA B2B [Nous consulter](#)**

Service de représentation automatique des impayés

- **Abonnement mensuel au service 20,00 €**
- **Par prélèvement SEPA ★ (dont TIP SEPA) ou SEPA B2B ★ 0,65 €**

3.3. Encaissement par carte

Commissions monétiques

Commissions monétiques correspondant à l'acquisition des transactions par carte et perçues quel que soit le contrat d'encaissement par carte..... [Étude personnalisée](#)

Encaissement en face-à-face

- **Contrat flux PDP**
Solution d'acquisition des flux monétiques en point de vente
 - Mise en place du contrat [Gratuit](#)
- **Solution d'Encaissement Mobile MPOS⁽¹⁾ [I TVA](#)**
Terminal d'encaissement mobile associé à une application d'encaissement installée sur un smartphone ou une tablette compatible. [Nous consulter](#)
- **Monetia [I TVA](#)**
Contrat d'encaissement de flux de proximité comprenant la location de Terminal de Paiement électronique (TPE)⁽²⁾, la livraison par transporteur, la maintenance standard et l'assistance téléphonique.
 - **Gamme Monétia Néo**
Notre gamme de terminaux de paiement électroniques portables IP/Wifi et 4G, avec imprimante design (ton blanc ou noir) et évolutifs (android)
 - Portable IP/WIFI Néo 31,00 €/mois
 - Portable 4G Néo 45,00 €/mois
 - **Gamme de terminaux classiques**
 - TPE Fixe IP (avec Pin-Pad à insertion carte) 26,00 €/mois
 - TPE Fixe GPRS (avec Pin-Pad à insertion carte) 45,00 €/mois
 - TPE Portable IP 31,00 €/mois
 - TPE Portable GPRS 45,00 €/mois

(1) Contrat conclu avec JDC, partenaire de Société Générale.

(2) Avec engagement d'une durée de 48 mois minimum sur la location du matériel.

• Les options et services Monétia

- Option Monétia Plus
Service de maintenance sur site
(abonnement par matériel)⁽¹⁾ 7,50 €/mois
- Installation sur site à J+8 maximum
Coût du service par terminal 74,00 € par matériel
- Dépannage express
Service de dépannage avec envoi d'un terminal ou déplacement d'un
technicien sur site sous 4 heures (du lundi au vendredi, hors jours fériés).
Tout appel reçu entre 8 h 00 et 14 h 00
est traité dans les 4 h suivant l'appel 180,00 € par matériel
- Ajout/Suppression logiciel privatif 53,00 €
- Changement de matériel⁽²⁾ 75,00 €
- Bon de retour - Bon de retour nécessaire pour retourner
le(s) matériel(s) en cas de résiliation de contrat **Gratuit**
- Envoi d'un bon de retour supplémentaire
en cas de perte du premier bon 30,00 €

■ Monétia Santé

Ce service sera commercialisé au cours du premier semestre 2026.

Contrat d'encaissement de proximité comprenant la location de Terminal de Paiement électronique (TPE)⁽³⁾, avec un service de Maintenance et d'Assistance inclus dans l'abonnement, pour les Professionnels Libérales de Santé, permettant :

- D'encaisser par carte bancaire des honoraires
- De lire des cartes Vitale pour la création des Feuilles de Soins Electroniques (FSE)
- De télétransmettre des FSE aux CPAM **Nous consulter**

■ Offre Location Saisonnière⁽⁴⁾

Location d'un Terminal de Paiement Électronique (TPE)
pour une durée courte (minimum 1 mois) **Nous consulter**

■ Offre Enseigne⁽⁴⁾

Offre à destination des clients qui manifestent un besoin spécifique
(Monétique centralisée, automates, encaissement mobile) ... **Nous consulter**

Encaissement sur Internet

I TVA

■ Sogecommerce

Solution d'encaissement sécurisée en ligne incluant le raccordement à la plate-forme technique de paiement pour l'enregistrement des transactions et le contrat monétique pour l'acquisition des flux. S'intègre au site marchand de l'entreprise ou de l'association et assure toutes les étapes d'un paiement sur Internet, de la création de la transaction jusqu'à sa remise en banque.

- Frais de raccordement à l'ouverture 300,00 €
- Abonnement mensuel 33,00 €
- Journaux de rapprochement bancaires et d'impayés **Gratuit**
- Option encaissement via prélèvement SEPA ★
 - Forfait mise en place de l'option 400,00 €
 - Reprise d'une base de mandats existante
(par mandat) **Nous consulter**

- (1) Le délai d'intervention est de J + 1 ouvré du lundi au samedi pour des demandes déclenchées par notre prestataire jusqu'à 16 h. Au-delà de cet horaire, l'intervention est à J + 2 ouvrés.
- (2) Frais dû uniquement pendant la période d'engagement de 48 mois.
- (3) Avec engagement d'une durée de 48 mois minimum sur la location du matériel.
- (4) Contrat conclu avec AVEM, partenaire de Société Générale.

- Coût par mandat archivé avec signature 0,90 €
- Coût par prélèvement SEPA 0,20 €
- Option Apple Pay **Gratuit**
- Option acceptation de Chèque Vacances CONNECT (ANCV)
 - Par transaction 0,50 €
- Option gestion des risques sur-mesure
(création et mise en place de règles sécuritaires personnalisées
en fonction de l'activité de l'entreprise ou de l'association.
Plus de 80 critères disponibles et paramétrables) **Nous consulter**
- Option Titres Restaurants Dématérialisés Conecs⁽¹⁾
(frais de mise en service) **Gratuit**
- Module de paiement pour les sites développés via des solutions CMS
Open Source et propriétaires (plus de 30 modules au choix) **Gratuit**
- Option Tableaux de bord (suivi détaillé de votre activité) **Gratuit**
- Option Webservices
(permet une gestion automatisée de ses opérations) **Nous consulter**
- Option de paiement échelonné⁽²⁾
Solution de financement permettant de payer en plusieurs fois pour les
achats effectués avec une carte bancaire sur internet **Nous consulter**
- Autres options disponibles **Nous consulter**

■ **Contrat flux Internet**

Contrat d'encaissement monétique pour l'acquisition de flux sur Internet destiné aux entreprises et associations disposant déjà d'une solution technique d'acceptation des paiements en ligne souscrite auprès d'un prestataire d'acceptation technique

- Abonnement mensuel 23,00 €

Encaissement à distance

I TVA

■ **Sogecommerce Lite**

Solution d'encaissement en ligne sécurisée permettant aux commerçants qui ne disposent pas d'un site e-commerce de proposer le paiement en ligne à leurs clients

- Frais de raccordement à l'ouverture du contrat 100,00 €
- Abonnement au service 16,00 €/mois
- Options disponibles **Nous consulter**

Les services connexes

■ **DCC Planet⁽³⁾ Étude personnalisée**

Service DCC (Dynamic Currency Conversion ou Conversion Dynamique de Change) permettant à vos clients porteurs de carte bancaire adossée à un compte en devise (hors Euro) de régler leurs transactions dans cette devise⁽⁴⁾. Disponible en paiement de proximité ou sur Internet (Sogecommerce).

(1) Sous réserve de disposer d'un agrément de la CNTR (Commission Nationale des Titres-Restaurant) et d'un contrat d'affiliation auprès des établissements émetteurs de titres restaurants. Hors frais facturés par les émetteurs de titres restaurants.

(2) Sous réserve d'acceptation des établissements émetteurs de ces solutions.

(3) Contrat conclu avec Planet Merchant Services SAS, partenaire de Société Générale. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par le partenaire.

(4) Sous réserve d'éligibilité de la devise.

▪ **Acceptation des paiements mobiles réseaux étrangers** Étude personnalisée

Offre aux clients situés dans des zones touristiques qui souhaitent élargir l'acceptation des paiements mobiles à d'autres réseaux⁽¹⁾ : AliPay, WeChatPay.

3.4. E/m-commerce Wero [®]

Ce service sera commercialisé à compter de la fin du premier semestre 2026.

Contrat d'encaissement qui permet aux commerçants de proposer à leurs clients de payer directement leurs achats en ligne via Wero.

Nécessite de disposer d'une solution technique d'acceptation des paiements en ligne souscrite auprès d'un prestataire spécialisé⁽²⁾ **Nous consulter**

3.5. Virement Maitrisé [®]

Ce service sera commercialisé au cours du premier semestre 2026.

Solution sécurisée utilisable en ligne ou en point de vente, qui se compose de deux services principaux basés sur le règlement via virement et de services annexes. Cette solution peut s'intégrer sur un site marchand.

Le commerçant peut également proposer un paiement par lien, par QR code ou en ligne sans avoir besoin d'un site e-commerce.

▪ **Frais de raccordement à l'ouverture** 200,00 €

▪ **Abonnement mensuel** 15,00 €

3.6. Chèque

Opérations en France

I Dates de valeur p. 46

▪ **Encaissement de chèques en euros tirés sur la France métropolitaine, les DROM, Saint-Pierre et Miquelon ou Monaco⁽³⁾ (Remise de chèque EUR payable en France et DOM)⁽⁴⁾** **Gratuit**

▪ **Télécollecte de chèques** **Nous consulter**

▪ **Bordereaux de remise de chèques personnalisés** **Gratuit**

▪ Impayé reçu

- Motif sans provision **Gratuit**
- Autres motifs (hors récupération des frais éventuels de protêt) 20,50 €

▪ **Représentation automatique des chèques impayés sans provision (par chèque et par représentation – 2 représentations maximum)** **Nous consulter**

▪ **Par avis de sort (hors récupération des frais de communication ou de port)** 18,00 €

(1) Contrat conclu avec la Banque Edet, partenaire de Société Générale. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par le partenaire.

(2) Société Générale distribue la solution technique d'acceptation des paiements en ligne via Sogecommerce qui est une offre payante. L'ensemble des conditions (y compris tarifaires) de l'offre et de ses options est disponible dans votre Centres d'Affaires et sur le site entreprises.sg.fr.

(3) Les chèques provenant d'Outre Mer ou de l'étranger disposent d'un traitement spécifique.

(4) Uniquement dans les agences équipées d'un dispositif d'encaissement de chèques. Se renseigner auprès de votre Chargé d'Affaires pour connaître l'agence la plus proche.

Opérations en Europe et à l'international

Cette opération est associée à une prestation de virement pour son règlement. Tarifs hors commission de traitement éventuelle, se reporter page 35 « Opérations de change ».

▪ Encaissement en « crédit accéléré »

Pour les conditions d'éligibilité à cette procédure, consultez votre Chargé d'affaires.25,00 € par chèque

▪ Encaissement en « crédit ferme »⁽¹⁾

Pour les conditions d'éligibilité à cette procédure, consultez votre Chargé d'affaires. 0,11 % min. 25,00 € par chèque

▪ Par impayé.42,80 €

▪ Par avis de sort. 40,00 €

3.7. Effet de commerce

Opérations en France

I Dates de valeur p. 46

▪ Traitement de remise d'effets Internet ou télétransmission

• Abonnement aux services pages 9 à 15

• Par remise ★ 4,35 €

• Par effet remis. 0,59 €

▪ Traitement de remises d'effets papier

• Par remise ★24,00 €

• Par effet remis.7,00 €

▪ Bordereau de décompte de remise à l'encaissement et à l'escompte, adressé par courrier aux clients abonnés à un service de banque électronique

• Par Internet et mobile. **Gratuit**

• Par courrier (par relevé mis sous pli)16,00 €

▪ Relevé de LCR/BOR impayés, adressé par courrier aux clients abonnés à un service de banque électronique

• Par Internet et mobile. **Gratuit**

• Par courrier (par relevé mis sous pli)16,00 €

▪ Impayé (hors récupération des frais éventuels de protêt)20,00 €

▪ Réclamation, prorogation ou changement de domiciliation (par effet de commerce)20,00 €

(1) Pour les opérations avec l'étranger, s'ajoutent, le cas échéant, les frais réclamés par le correspondant étranger ou la banque du tireur.

Opérations en Europe et à l'international

Cette opération est associée à une prestation de virement pour son règlement. Les frais de réception du virement sont à ajouter.
Tarifs hors commission de traitement éventuelle, se reporter page 35 « Opérations de change ».

- **Encaissement simple d'un effet** 0,10 % min. 30,00 €
- **Par impayé** 40,00 €
- **Par avis de sort, prorogation, acceptation** 40,00 €

3.8. Espèces

Dépôts

I Dates de valeur p. 46

- **Carte de dépôt automatisé**
 - Cotisation annuelle **Gratuit**
 - Commission par dépôt **Gratuit**
- **Autres types de versement** **Nous consulter**

4. Vos règlements en Europe et à l'international

4.1. Virements émis

Virement SEPA occasionnel

Virement libellé en euro émis vers un pays de la zone SEPA⁽¹⁾

Abonnement aux services pages 9 à 15

■ Internet

- Par virement SEPA ordinaire..... 0,26 €
- Par virement SEPA instantané unitaire ★⁽²⁾ ou de masse ★..... 0,26 €
- Par virement accéléré 0,66 €

■ Télétransmission

- Par virement SEPA ordinaire..... 0,26 €
- Par virement SEPA instantané de masse ★⁽²⁾..... 0,26 €
- Par virement confidentialité haute⁽³⁾.....  0,05 €
- Par virement accéléré..... 0,66 €

■ Sogecash API ★ for Corporate

- Par virement SEPA instantané unitaire⁽²⁾ 0,26 €

■ Papier

- Par virement SEPA ordinaire traité par votre Centre d'Affaires..... 30,00 €

Virement urgent ★ européen

émis en euro vers un pays de la zone SEPA⁽¹⁾

■ Internet ou Télétransmission

- Par virement urgent ★..... 0,66 €

■ Papier

- Par virement urgent ★ traité par votre Centre d'Affaires..... 30,00 €

Virement de trésorerie ★ européen

émis en euro vers un pays de la zone SEPA⁽¹⁾

■ Internet ou Télétransmission

- Par virement de trésorerie 7,40 €

■ Papier

- Par virement de trésorerie ★ traité par votre Centre d'Affaires..... 30,00 €

Virement international

I Dates de valeur p. 46

Virement libellé en euro émis vers un pays hors zone SEPA⁽¹⁾ ou virement émis en devise (hors euro) quel que soit le pays destinataire. Tarifs hors commission de traitement éventuelle, se reporter page 35 « Opérations de change ».

(1) Zone SEPA, voir définition p. 57.

(2) Sous réserve de la disponibilité du service dans la banque bénéficiaire.

(3) Commission perçue en complément de la commission par opération d'un virement SEPA ordinaire, d'un virement SEPA instantané de masse ou d'un virement accéléré. Ce service permet de bénéficier de la confidentialité de certaines données du virement en acquisition comme dans les restitutions.

■ Internet ou télétransmission

- Abonnement aux services pages 9 à 15
- Par virement international ordinaire 0,09 % min. 13,00 €/max. 70,00 €
- Par virement international urgent ★ 0,10 % min. 17,00 €/max. 75,00 €
- Par virement international de trésorerie ★ 20,00 €

■ Papier

- Par virement international ordinaire 0,11 % min. 29,00 €/max. 95,00 €
- Par virement international urgent ★ 0,12 % min. 30,00 €/max. 101,00 €
- Par virement international de trésorerie ★ 35,00 €

→ Société Générale convertira automatiquement les ordres de virements suivants:

- ordres de virements libellés en euro émis à destination de bénéficiaires situés dans certains pays en dehors de la zone SEPA, ou dans la zone SEPA lorsqu'une telle conversion est permise par la réglementation.
- ordres de virement libellés en USD à destination de bénéficiaires situés hors États-Unis d'Amérique.

Pour en savoir plus, consultez les Conditions Générales de la Convention de compte courant Entreprises.

Payment Protection Solutions

Service de sécurisation des flux SEPA et Internationaux émis.....

 [Nous consulter](#)

Commissions spécifiques (par opération)

I TVA

- IBAN ★ ou coordonnées bancaires absents ou incorrects 18,00 €
- Option Net de frais pour le bénéficiaire⁽¹⁾★ 23,00 €
- Choix du circuit bancaire ou toute demande particulière (recherche, avis de sort, copies...) 18,00 €
- Envoi d'un avis papier (prise en charge ou opération rejetée) 5,00 €
- Frais SWIFT 15,00 €

Virement permanent

- Mise en place de virement permanent SEPA ★ ou international **Gratuit**
- Par virement papier SEPA ordinaire⁽²⁾★ 2,00 €
- Par virement internet SEPA ordinaire⁽²⁾★ (via Sogecash Net) 0,26 €
- Par virement internet SEPA ordinaire⁽²⁾★ (via Progéliance Net) **Gratuit**
- Par virement international ordinaire papier 0,11 % min. 29,00 €/max. 95,00 €
- Rejet de virement permanent SEPA ★ ou international pour insuffisance de provision
 - Pour un virement < 20 € ou contrevaletur **Gratuit**
 - Pour un virement ≥ 20 € ou contrevaletur à destination d'une autre banque 20,00 €

(1) Sur demande du client et dans les conditions de l'offre Société Générale, le donneur d'ordre prend à sa charge tous les frais du virement, à savoir ceux de Société Générale et ceux des banques étrangères. Les virements effectués dans l'EEE, quelle que soit la devise, doivent être facturés selon le principe des frais partagés (Share).

(2) Service disponible uniquement pour les virements SEPA ordinaires.

4.2. Prélèvement SEPA ★ et Titre Interbancaire de Paiement SEPA (TIP SEPA) - par opération

- Paiement d'un prélèvement SEPA (dont TIP SEPA)
ou d'un prélèvement SEPA B2B ★ **Gratuit**
- Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA B2B⁽¹⁾★ 10,50 €
- Opposition sur un mandat de prélèvement SEPA via SGN 15,00 €
- Opposition sur un mandat de prélèvement SEPA
ou SEPA B2B ★ en Centre d'Affaires 20,00 €
- Révocation d'un mandat de prélèvement SEPA via SGN 15,00 €
- Révocation d'un mandat de prélèvement SEPA
ou SEPA B2B ★ en Centre d'Affaires 20,00 €
- Rejet d'un prélèvement SEPA (dont TIP SEPA)
ou d'un prélèvement SEPA B2B ★ pour insuffisance de provision
..... 100 % du montant rejeté (plafond 20,00 €)
Seul le premier rejet pour la même opération de paiement donnera lieu à
facturation.
- Offres de sécurisation des prélèvements  **Nous consulter**
Services permettant de désigner explicitement les mandats de prélèvements
SEPA autorisés au débit de votre compte, et/ou les créanciers autorisés
à émettre des prélèvements SEPA sur votre compte.

4.3. Cartes Affaires Environnement

Cotisation annuelle (Débit Différé et Débit Immédiat)

- CB Corporate Executive MasterCard / CB Visa Gold Affaires 145,00 €
- CB Corporate MasterCard / CB Visa Affaires 65,00 €

Commissions Cartes - Paiements et retraits en Euros, dans un pays de la Zone Euro (voir p. 57)

Cas des paiements en Euro auprès d'un vendeur de biens ou services situé dans la Zone Euro ou des retraits en Euro dans des automates situés dans la Zone Euro, quelle que soit la localisation du prestataire de Service de Paiement⁽²⁾ du vendeur de biens ou services ou de l'automate.

- Paiement par carte en Euros **Gratuit**
- Retrait d'espèces en Euros
 - Retrait d'espèces à un automate bancaire SG et Cash Services
en France **Gratuit**
 - Retrait d'espèces aux guichets
dans un autre établissement 3,00 € par retrait

(1) À l'exception des mandats en faveur de la DGDDI, DGFI et de l'URSSAF.

(2) Les prestataires de services de paiement sont les établissements de paiement, les établissements de monnaie électronique et les établissements de crédit

Commissions Cartes - Paiements et retraits dans une devise autre que l'Euro dans un pays de la Zone Euro et Hors Zone Euro

Cas des paiements en devise autre que l'Euro auprès d'un vendeur de biens ou services situé dans la Zone Euro ou Hors Zone Euro et des retraits en devise autre que l'Euro dans des automates bancaires situés dans la Zone Euro et Hors Zone Euro.

■ Commission(s) par paiement ou retrait par carte

- Paiement.....1,00 € + 2,7 %
- Retrait.....3,00 € + 2,7 %

Commissions Cartes - Paiements et retraits en Euros dans un pays hors Zone Euro (voir p. 57)

Cas des paiements en Euro auprès d'un vendeur de biens ou services situé hors Zone Euro ou des retraits en Euro dans des automates situés hors Zone Euro.

Dans le cas où le prestataire de Service de Paiement⁽¹⁾ du vendeur de biens ou services ou de l'automate est localisé en EEE, les frais ou commissions Société Générale mentionnés ci-dessous ne sont pas dus.

■ Commission(s) par paiement ou retrait par carte

- Paiement.....1,00 € + 2,7 %
- Retrait.....3,00 € + 2,7 %

Reporting Cartes Affaires

■ Reporting Internet via Sogecarte Net.....**Gratuit**

■ Relevé de Gestion télétransmis

- Cotisation mensuelle selon périodicité
 - Téléchargement quotidien.....75,00 €
 - Téléchargement bimensuel.....30,00 €
 - Téléchargement mensuel.....16,00 €
- Coût par écriture (en sus de la cotisation mensuelle).....0,05 €

■ Relevé de gestion CB Visa ou Mastercard

- Cotisation mensuelle pour une périodicité quotidienne.....305,00 €
- Coût par écriture (en sus de la cotisation mensuelle).....0,05 €

■ Relevé papier

- Relevé Carte titulaire.....4,00 € par relevé émis
- Relevé de gestion entreprise
 - Cotisation mensuelle.....58,00 €
 - Coût par écriture (en sus de la cotisation mensuelle).....0,05 €

Options

■ Option Gestion et contrôle⁽²⁾ (Service d'alertes et de contrôles sur des canaux de paiements ou types de transactions)**Gratuit**

(1) Les prestataires de services de paiement sont les établissements de paiement, les établissements de monnaie électronique et les établissements de crédit

(2) Option réservée aux cartes Mastercard Corporate et Mastercard Corporate Executive à débit compte Entreprise uniquement.

▪ Option Crypto Dynamique⁽¹⁾

(numéro au dos de la carte changeant toutes les heures)

- Le tarif de l'option vient en supplément de la cotisation carte 14,00 €

4.4. Cartes Business

Cotisation annuelle

Les détenteurs de JAZZ PRO et JAZZ Association bénéficient de 25 % de réduction sur leur cotisation Carte CB Visa Business et Carte CB Visa Gold Business⁽²⁾ (voir p. 7).

▪ Carte CB Visa Gold Business

(Débit Différé et Débit Immédiat) 143,00 €

▪ Carte CB Visa Business (Débit Différé et Débit Immédiat) 55,00 €

Option carte Collection

Le tarif de l'option vient en supplément de la cotisation carte.

▪ Entrepreneurs

(modèle Moovjee, modèle Initiative France) TVA 15,00 €

▪ Business Class (uniquement disponible sur la carte CB Visa Gold Business)

Exonération des commissions de retrait et de paiement

Zone Euro et Hors Zone Euro TVA 109,00 €

Option Crypto Dynamique⁽³⁾

(numéro au dos de la carte changeant toutes les heures)

Le tarif de l'option vient en supplément de la cotisation carte 14,00 €

Commissions Cartes - Paiements et retraits en Euros, dans un pays de la Zone Euro (voir p. 57)

Cas des paiements en Euro auprès d'un vendeur de biens ou services situé dans la Zone Euro ou des retraits en Euro dans des automates situés dans la Zone Euro, quelle que soit la localisation du prestataire de Service de Paiement⁽⁴⁾ du vendeur de biens ou services ou de l'automate.

▪ Paiement par carte en Euros **Gratuit**

▪ Retrait d'espèces en Euros

• Retrait d'espèces à un automate bancaire SG et Cash Services en France **Gratuit**

• Retrait d'espèces aux guichets dans un autre établissement 3,00 € par retrait

(1) Option disponible uniquement pour les Cartes CB Visa Gold Affaires et CB Visa Affaires : carte dotée d'une batterie au lithium, classée dans les DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques). Carte devant être envoyée au centre de traitement ou remise à votre Centre d'Affaires pour recyclage.

(2) La réduction est appliquée dès l'adhésion pour les nouveaux contrats.

(3) Carte dotée d'une batterie au lithium, classée dans les DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques). Carte devant être envoyée au centre de traitement ou remise au Centre d'Affaires pour recyclage.

(4) Les prestataires de services de paiement sont les établissements de paiement, les établissements de monnaie électronique et les établissements de crédit.

- Retrait d'espèces à un distributeur automatique d'un autre établissement au-delà du nombre de retraits gratuits, voir page 57..... 1,00 € par retrait

→ Exonération pour les détenteurs de CB Visa Gold Business

• Nombre de retraits mensuels gratuits en Euro

CB Visa Business 4

Commissions Cartes - Paiements et retraits dans une devise autre que l'Euro dans un pays de la Zone Euro et Hors Zone Euro

Cas des paiements en devise autre que l'Euro auprès d'un vendeur de biens ou services situé dans la Zone Euro ou hors Zone Euro et retraits en devise autre que l'Euro dans des automates bancaires situés dans la Zone Euro ou hors Zone Euro.

• Commission(s) par paiement ou retrait par carte

- Paiement..... 1,00 € + 2,7 %
- Retrait 3,00 € + 2,7 %

→ Exonération des commissions Société Générale inclus pour les détenteurs de l'option Business Class.

Commissions Cartes - Paiements et retraits en Euros dans un pays hors Zone Euro (voir p. 57)

Cas des paiements en Euro auprès d'un vendeur de biens ou services situé hors Zone Euro ou des retraits en Euro dans des automates situés hors Zone Euro.

Dans le cas où le prestataire de Service de Paiement⁽¹⁾ du vendeur de biens ou services ou de l'automate est localisé en EEE, les frais ou commissions Société Générale mentionnés ci-dessous ne sont pas dus.

• Commission(s) par paiement ou retrait par carte

- Paiement..... 1,00 € + 2,7 %
- Retrait 3,00 € + 2,7 %

→ Exonération des commissions Société Générale inclus pour les détenteurs de l'option Business Class.

4.5. Services liés à vos cartes

• Choix du code secret (à la souscription de la carte)

- Carte Affaires Environnement **Gratuit**
- Carte Business 12,00 €

• Délivrance et/ou consultation du code secret

- Carte Affaires Environnement en ligne via Sogecarte Net **Gratuit**

• Réédition du code secret

- Carte Affaires Environnement **Gratuit**
- Carte Business
 - à distance **Gratuit**
 - par votre Centre d'Affaires 5,00 €

(1) Les prestataires de services de paiement sont les établissements de paiement, les établissements de monnaie électronique et les établissements de crédit

- **Blocage de la carte**
(Business, Affaires Environnement)
 - Suite à perte, vol ou utilisation frauduleuse **Gratuit**
 - Frais par déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire (en cas d'utilisation abusive par le porteur) (pour Carte Business seulement) 26,00 €
 - Frais par opposition (blocage) en cas d'utilisation abusive par le porteur (pour les cartes Affaires Environnement) 32,00 €
- **Remplacement de la carte**
(Business, Affaires Environnement)
 - à l'occasion de son renouvellement automatique **Gratuit**
 - en cas de dysfonctionnement **Gratuit**
 - à la demande du client: détérioration, renouvellement anticipé 20,00 €
 - suite au blocage pour perte, vol ou utilisation frauduleuse 20,00 €

4.6. Chèque

- | Opérations en France | I Dates de valeur p. 46 |
|--|-------------------------|
| ▪ Émission d'un chèque de banque | 18,00 € |
| ▪ Païement d'un chèque | Gratuit |
| ▪ Lettre d'information préalable pour chèque non provisionné | 16,00 € par chèque |
| ▪ Opposition au paiement d'un chèque (après confirmation écrite) | 16,00 € |
| ▪ Forfait de rejet d'un chèque sans provision
Les frais ci-après incluent l'information préalable, les frais de dossier d'impayé, d'envoi d'une lettre d'injonction, de délivrance d'un certificat de non-paiement, de régularisation, de blocage de provisions, de mainlevée de l'interdiction bancaire. Les frais postaux d'envoi en recommandé de la lettre d'injonction sont perçus en sus des frais ci-dessous: <ul style="list-style-type: none"> • pour les chèques inférieurs ou égaux à 50,00 € 30,00 € • pour les chèques supérieurs à 50,00 € 50,00 € | |
| ▪ Païement d'un chèque sur un compte d'un titulaire interdit bancaire | 35,00 € |
| ▪ Service d'envoi de chéquiers à l'adresse de votre entreprise ou association (frais d'envoi de recommandé en supplément) | 5,00 € |
| ▪ Sécurisation des chèques Nous consulter <ul style="list-style-type: none"> • Chèque sécurisé
Service d'édition de lettres chèques et de rapprochement des chèques émis et présentés au paiement • Vérichèques
Service de rapprochement des chèques émis et présentés au paiement • Infochèques
Transmission d'un relevé électronique des bénéficiaires de chèques présentés au paiement | |
| ▪ Lettres-Chèques
Fourniture de Lettres-Chèques | Nous consulter |

Opérations en Europe et à l'international

Cette opération est associée à une prestation de virement pour son règlement.
Tarifs hors commission de traitement éventuelle, se reporter page 35
« Opérations de change »

- **Par chèque présenté au paiement
par une banque étrangère** 0,11 % / min. 25,00 €

4.7. Effet de commerce

Opérations en France

I Dates de valeur p. 46

- **Bon à payer Effets de commerce domiciliés**
 - Internet ou télétransmission..... **Gratuit**
Abonnement au service pages 9 à 15
 - En vertu d'une Convention d'Instruction Permanente (C.I.P.)..... **Gratuit**
 - Au moyen du relevé papier de LCR/BOR domiciliés reçu,
par relevé payé en totalité ou partiellement..... 16,00 €
- **Effet domicilié non avisé**..... 30,00 € par relevé
Cette commission s'applique par échéance non avisée, quel que soit le
nombre d'effets. Elle est perçue indépendamment des commissions reprises
dans la rubrique « impayé »
- **Impayé (par effet)**
 - Pour motif de provision insuffisante..... 34,00 €
 - Pour les autres motifs
(pas d'ordre à payer, demande de prorogation, paiement partiel...).. 34,00 €
- **Relevé d'Effets de commerce domiciliés chez Société Générale
adressé par courrier aux clients abonnés à un service de banque
électronique Société Générale**..... 16,00 € par relevé
 - Internet ou télétransmission..... **Gratuit**
Abonnement au service pages 9 à 15

Opérations en Europe et à l'international

Cette opération est associée à une prestation de virement pour son
règlement. Les frais d'émission du virement sont à ajouter.
Tarifs hors commission de traitement éventuelle, se reporter page 35
« Opérations de change »

- **Par Effet domicilié** 0,10 % / min. 30,00 €

4.8. Espèces

Retraits

I Dates de valeur p. 46

- **Par carte**
(Carte Affaires Environnement, carte Business) pages 24 et 26
- **Retrait d'espèces de plus de 3 000 €⁽¹⁾**
 - Dans l'agence la plus proche équipée d'un LOE⁽²⁾ **Gratuit**
 - Dans une autre agence Société Générale
équipée d'un LOE⁽²⁾ 30,00 € par opération
 - Frais en cas de non retrait dans le délai convenu. 50,00 €
- **Autres modes de retrait** **Nous consulter**

(1) Délai de préavis d'au moins 4 jours ouvrés.

(2) Local dédié aux Opérations Exceptionnelles. Se renseigner auprès de votre Chargé d'Affaires pour connaître l'agence la plus proche équipée d'un LOE.

5. Vos autres opérations à l'international

Que vous soyez importateur ou exportateur, bénéficiez de l'expertise SG pour vous accompagner et simplifier vos opérations.

Ancrées dans le tissu économique et social de 60 pays, nos équipes vous offrent la maîtrise des spécificités locales et vous réservent un accueil personnalisé.

Pour vous ouvrir les portes de ce réseau, votre Chargé d'Affaires est votre interlocuteur privilégié. Il s'appuie sur une offre complète de produits et services et vous mettra en relation avec nos spécialistes pour vous accompagner à chaque étape de votre développement.

Retrouvez-nous sur notre site dédié aux entreprises pour découvrir nos solutions d'accompagnement à l'international :

<https://entreprises.sg.fr/international>

5.1. Votre développement à l'international

Ouverture d'un compte à l'étranger

Notre Cellule de Coopération Internationale est là pour vous accompagner dans vos démarches d'ouverture de compte à l'étranger auprès de nos implantations et nos filiales.

▪ Auprès d'une implantation du groupe Société Générale ★

[Nous consulter](#)

Ouverture d'un compte de non-résident en France

Pour une entreprise non-résidente, notre Cellule de Coopération Internationale peut vous assister dans vos démarches d'ouverture de compte dans notre réseau France.

▪ Reportez-vous à la rubrique « Vos comptes au quotidien »

> « Votre tenue de compte » page 5

5.2. Import

Pour toutes les opérations liées aux virements, chèques, effets simples, veuillez vous reporter aux chapitres « Vos encaissements en Europe et à l'international » (page 15) et « Vos règlements en Europe et à l'international » (page 22). Toutes les commissions énoncées dans ce chapitre s'entendent hors frais éventuels du correspondant et hors commission de change.

La commission de traitement (page 35) s'applique à toute opération (encaissement ou règlement) libellée en devises à partir ou à destination d'un compte tenu en euros ainsi qu'à toute opération de couverture de change.

Pour toutes les opérations effectuées en devises, un délai d'acquisition ou de cession des devises de 2 jours ouvrés cambistes ★ minimum s'applique.

Remise documentaire

I Dates de valeur p. 46

▪ Par remise documentaire

- Internet⁽¹⁾ 0,20 % / min. 80,00 €
- Papier 0,23 % / min. 115,00 €

▪ Commissions de services complémentaires [Nous consulter](#)

(1) Traitement via Sogetrade & Services.

Crédit documentaire

■ Commission d'engagement

Cette commission, calculée en pourcentage du montant du crédit documentaire, est perçue de la date d'ouverture jusqu'à la date de validité du crédit documentaire ou la date de règlement final si celle-ci est postérieure à la date de validité. Elle est ajustée après chaque avenant prolongeant la durée et/ou augmentant le montant

..... **Nous consulter** / min. 100,00 €

■ Commissions de service

- Forfait Standard
(1 ouverture, 1 amendement, 2 vérifications de documents et règlements dont frais SWIFT) – traitement électronique.....min. 500,00 €
- Forfait multi-actes
(1 ouverture, 4 amendements, 4 vérifications de documents et règlements dont frais SWIFT) – traitement électronique.....min. 800,00 €
- Facturation à l'acte, traité par outil électronique
Toute opération hors forfait sera facturée à l'acte
 - Commission d'ouverture.....0,17%⁽¹⁾ / min. 125,00 €
 - Avenant120,00 €
 - Vérification de documents et règlement..... 0,125%⁽¹⁾ / min. 125,00 €
 - Services complémentaires..... **Nous consulter**
- Facturation à l'acte, papier..... **Tarifs majorés, nous consulter**

FINASIA

Financer les délais de paiements en tant qu'importateur

grâce à l'avance de votre banque ★..... **Nous consulter**

Prestations complémentaires

Liées aux remises documentaires et crédits documentaires

- **Frais SWIFT** **I TVA** 15,00 €
- **Frais de courrier y compris frais de dossier** **I TVA** selon prestation

5.3. Export

Pour toutes les opérations liées aux virements, chèques, effets simples, veuillez vous reporter aux chapitres « Vos encaissements en Europe et à l'international » (page 15) et « Vos règlements en Europe et à l'international » (page 22). Toutes les commissions énoncées dans ce chapitre s'entendent hors frais éventuels du correspondant et hors commission de change. La commission de traitement (page 35) s'applique à toute opération (encaissement ou règlement) libellée en devises à partir ou à destination d'un compte tenu en euros ainsi qu'à toute opération de couverture de change. Pour toutes les opérations effectuées en devises, un délai d'acquisition ou de cession des devises de 2 jours ouvrés cambistes ★ minimum s'applique.

Remise documentaire

I Dates de valeur p. 46

Les frais liés à la prestation de virement associée à cette opération sont inclus dans la tarification.

(1) Cette commission est calculée sur le montant du crédit documentaire.

■ Par encaissement

Internet ⁽¹⁾	0,20 % / min. 80,00 €
Papier	0,23 % / min. 115,00 €

■ Par impayé.....70,00 €

■ Commissions de services complémentaires Nous consulter

Crédit documentaire

■ Commission sur crédit documentaire confirmé

SG vous propose de confirmer vos crédits documentaires émis par des banques étrangères, dans la plupart des pays. En nous engageant à vous régler à l'échéance, nous vous protégeons contre le risque de défaillance de la banque étrangère et le risque pays. Renseignez-vous auprès de votre Chargé d'affaires.

- Commission de confirmation
Commission couvrant le risque pays et le risque banque, calculée en pourcentage du montant et perçue à partir de la date de confirmation jusqu'à la date de validité du crédit documentaire ou la date de règlement final si celle-ci est postérieure à la date de validité. Elle est ajustée après chaque avenant prolongeant la durée et/ou augmentant le montant.
..... Selon risque pays, montant et durée min. 160,00 €

■ Commissions de service I TVA

• Forfait Standard

(1 ouverture, 1 amendement, 2 vérifications de documents et règlements dont frais swift) – traitement électroniquemin. 500,00 €

• Forfait multi-actes

(1 ouverture, 4 amendements, 4 vérifications de documents et règlements dont frais swift) – traitement électroniquemin. 800,00 €

• Facturation à l'acte, traité par outil électronique

Toute opération hors forfait sera facturée à l'acte

- Commission d'ouverture / notification0,10 %⁽²⁾ / min. 120,00 €
- Amendement..... min. 120,00 €
- Vérification de documents0,15 %⁽²⁾ / min. 140,00 €
- Pré-vérification de documents140,00 €
- Présentation de documents irréguliers 110,00 €
- Services complémentaires Nous consulter

• Facturation à l'acte, papier Tarifs majorés, nous consulter

Prestations complémentaires

I TVA

Liées aux remises documentaires et crédits documentaires

■ Frais SWIFT 15,00 €

■ Frais de courrier..... selon prestation

5.4. Garantie Internationale

Toutes les commissions énoncées dans ce chapitre s'entendent hors frais éventuels du correspondant lors de la réémission et hors commission de change éventuelle.

(1) Traitement via Sogetrade & Services.

(2) Cette commission est calculée sur le montant du crédit documentaire.

À l'émission

Nos spécialistes vous aident et vous conseillent dans le choix de la forme juridique et dans la rédaction de vos textes de garanties internationales (garanties à première demande, Lettre de Crédit Stand By ou Cautionnement). Grâce à notre réseau à l'international, nous pouvons également vous faciliter leur réémission, lorsqu'elles doivent être émises par une banque locale et vous proposer des conditions préférentielles.

■ Établissement d'un acte standard

Internet ⁽¹⁾	130,00 €
Papier	180,00 €
Urgent ⁽²⁾	420,00 €

■ Étude de texte (y compris dans le cadre d'une demande sans suite)

..... **Nous consulter** min. 230,00 €

■ Frais de transmission électronique..... 15,00 €

■ Frais de mise en jeu de la garantie

..... 0,15 % du montant appelé, min. 185,00 €

■ Commission d'engagement

Cette commission est calculée en pourcentage du montant de la garantie et perçue sur une base trimestrielle à partir de la date d'émission jusqu'à la date de validité prévue dans l'acte; pour les garanties sans date de validité, de la date d'émission de la garantie jusqu'à la main levée expresse du bénéficiaire. Cette commission est ajustée après chaque avenant modifiant la durée et/ou le montant. **Nous consulter**

■ Avenant ★

Internet ⁽¹⁾	100,00 €
Papier	130,00 €

■ Offre cautionnements Bpifrance Assurance Export..... **Nous consulter**

À la réception de la garantie ou de la SBLC ★

■ Transmission

- Commission de transmission
 - jusqu'à 300 k€ 150,00 €
 - au-delà de 300 k€..... 0,05 %
- Avenant ★..... 115,00 €

■ Réémission de garantie ou de SBLC ★

- Frais d'acte 140,00 €
- Commission de réémission
Commission couvrant le risque pays / risque banque, calculée en pourcentage du montant de la garantie internationale ou de la SBLC ★ et perçue sur une base trimestrielle à partir de la date d'émission jusqu'à la date de validité; pour les garanties sans date de validité, de la date d'émission de la garantie jusqu'à la mainlevée expresse du bénéficiaire. Cette commission est ajustée après chaque avenant modifiant la durée et/ou le montant..... **Nous consulter**
- Avenant ★..... 115,00 €

(1) Traitement via Sogetrade & Services.

(2) Établissement d'un acte standard en moins de 48h ouvrés.

■ Confirmation de SBLC ★

- Frais d'acte140,00 €
- Commission de confirmation
Commission couvrant le risque pays / risque banque, calculée en pourcentage du montant de la SBLC ★ et perçue sur une base trimestrielle à partir de la date d'émission jusqu'à la date de validité; pour les garanties sans date de validité, de la date d'émission jusqu'à la mainlevée expresse du bénéficiaire. Cette commission est ajustée après chaque avenant modifiant la durée et/ou le montant. **Nous consulter**

Prestations complémentaires

Liées aux garanties internationales et SBLC ★

- **Frais SWIFT** **I TVA** 15,00 €
- **Frais de courrier** **I TVA** selon prestation

5.5. Opérations de change

Société Générale met à votre disposition une gamme complète de produits et services pour répondre à vos besoins de couverture contre le risque de change. **Nous consulter**

Frais sur opérations de change

■ La commission de traitement

Elle s'applique à toute opération d'achat ou de vente de devises au comptant et/ou à terme. Elle est perçue au moment de la livraison des devises.

- Facturation minimum18,00 €
- Jusqu'à 75000 € (ou contre-valeur)0,05 %
- Au-delà de 75000 € (ou contre-valeur)0,025 %

■ Le cours de change **Nous consulter**

Ce cours correspond au prix d'échange de la devise en vigueur au moment de l'exécution de la transaction de change et communiqué par la salle des marchés de Société Générale auquel s'ajoute une marge commerciale, laquelle dépend du montant de la transaction et de la devise concernée.

Par exemple, pour un montant de 1 000 USD à acheter contre EUR le 06/10/2025, le prix d'échange est de 1,1678. Le cours obtenu après application de la marge et appliqué au montant des 1 000 USD permet d'obtenir une contre-valeur de 866,71 EUR.

5.6. Services par internet

Sogetrade & Services

I TVA

Ensemble de services de gestion en ligne de vos opérations de Trade (crédits documentaires, remises documentaires, garanties internationales, SBLC) et garanties domestiques émises par la banque.

■ Abonnement mensuel

(hors commissions de traitement des opérations: pages 31 à 35)

- Premier service souscrit23,00 €
- Par service supplémentaire12,00 €

6. Vos financements

6.1. Vos crédits d'exploitation

■ Découvert

- Intérêts débiteurs ★ =
*som me de tous les soldes débiteurs en valeur
x leur durée en jours x taux d'intérêt conventionnel / 360.* **Nous consulter**
- Commission sur Plus Fort Découvert (CPFD)
Cette commission mensuelle se calcule sur le plus fort découvert de chaque mois, et est perçue en fin de chaque période d'arrêté.
 - Taux applicable sur le plus fort découvert min. 0,095 %
 - Montant maximum 100 % des intérêts débiteurs

L'arrêté de compte périodique mentionne le Taux Effectif Global (TEG) appliqué. Le TEG comprend les intérêts, frais, taxes, commissions ou rémunérations de toute nature, directs ou indirects, afférents aux utilisations à découvert du compte courant. Il ne doit pas être confondu avec le taux conventionnel utilisé pour calculer les intérêts débiteurs. Le TEG est un taux annuel proportionnel à un taux journalier. Il est exprimé pour 100 € (articles L.314-1 et suivants et articles R.314-1 et suivants du Code de la consommation).

Taux journalier =

*intérêts + CPFD x 100 / som me de tous les soldes débiteurs en valeur
x leur durée en jours*

TEG = taux journalier x durée de l'année civile en jours (365 ou 366)

■ Escompte de papier commercial

- Par remise et par effet page 20
- Intérêts (minimum forfaitaire 12,50 €) **Nous consulter**

■ Gamme complète d'offres de financement de factures, de subventions et de CIR et services associés **Nous consulter**

6.2. Vos garanties émises par la banque

■ Commission d'engagement

(Montant garanti x Taux de commission d'engagement
x nombre de jours) / 360 **Nous consulter**

■ Frais d'émission (par garantie émise)

- Garantie délivrée via Sogetrade & Services
 - Validation automatique 5,00 €
- Garantie délivrée hors Sogetrade & Services
 - au moyen d'imprimé normalisé pré-établi 60,00 €
 - nécessitant un acte spécial 135,00 €
- Acte à émission urgente (délai inférieur à 3 jours ouvrés) 220,00 €

■ Avenant ★ 60,00 €

■ Sogetrade & Services **Nous consulter**

Ensemble des services de gestion en ligne des opérations de traitement des cautionnements et garanties à première demande France et des opérations de Trade (crédits documentaires, remises documentaires, garanties internationales, SBLC ★).

- Abonnement mensuel page 39

6.3. Vos crédits d'investissement

- **Crédit d'investissement, crédit-bail mobilier, crédit-bail immobilier** **Nous consulter**
- **Prestations diverses**
 - **Crédit d'investissement**
 - Frais de traitement et d'étude du dossier (cette commission est calculée sur le montant du financement) min. 1,00 % et min. 330,00 €
 - Frais d'évaluation du ou des biens immobiliers donné(s) en garantie⁽¹⁾ **I TVA Nous consulter**
 - Frais d'avenant / renégociation (cette commission est calculée sur le montant renégocié) min. 1,00 % et min. 330,00 €
 - Réédition de tableau d'amortissement 27,00 €
 - Frais sur échéance impayée 60,00 €
 - Frais de relance sur échéance impayée (sur relances adressées à l'emprunteur et aux éventuels tiers garants) **Gratuit**
 - **Crédit-bail mobilier** **I TVA**
 - Frais de traitement et d'étude du dossier (cette commission est calculée sur le montant du financement) min. 1,00 % et min. 200,00 €
 - Frais de publication au greffe 30,00 €
 - Avenant ★ min. 350,00 €

6.4. Vos opérations de closing

- **Exemples (ouverture compte capital, ouverture compte d'augmentation de capital, ouverture comptes fruits et produits, émission certificats de dépôts...)** **Nous consulter**

(1) Frais dus par le client à la réception de l'évaluation du bien immobilier.

7. Épargne et placements financiers

Société Générale met à votre disposition une gamme complète de placements, ce document n'est donc pas exhaustif. Selon la situation budgétaire de votre structure, l'objectif et horizon de placement définis, le niveau de risque envisagé ainsi que vos connaissances financières et vos préférences en matière de finance durable, votre Chargé d'Affaires vous aidera à trouver une réponse adaptée. La majorité des commissions de cette brochure est exonérée de TVA. Cependant, conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations restent taxables de plein droit. Ainsi, lorsque la TVA est due, s'ajoute au montant des commissions fixes ou proportionnelles exprimées HT la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération.

7.1. Épargne bancaire

Comptes et livrets d'épargne

▪ Livret A

Les taux de rémunération sont disponibles toute l'année en Centre d'Affaires et consultables sur les sites associations.sg.fr et economiepublique.sg.fr

- Associations (régies par la Loi de 1901, non soumises à l'IS de droit commun) et syndicats de co-propriétés dépôts plafonnés à 76 500 €
- Syndics de copropriété pour les copropriétés qui comprennent plus de 100 lots dépôts plafonnés à 100 000 €
- Organismes de logement social (OPH et ESH) pas de plafond de dépôts

▪ Compte Sur Livret

Taux de rémunération fixé par SG.

Consultez votre Chargé d'Affaires pour connaître le taux en vigueur.

- Associations et autres Organismes Sans But Lucratif (OSBL) dépôts plafonnés à 100 000 000 €
- Organismes de logement social pas de plafond de dépôts

▪ Alimentation des comptes d'épargne

- Déclic Seuil (réservé aux associations) 12,00 € par an

Comptes à terme⁽¹⁾

Pour connaître les taux de rémunération en vigueur, rapprochez-vous de votre Chargé d'Affaires.

▪ Comptes à terme renouvelables

• CAT Tréso Plus

Taux fixe, 1 mois, renouvelable

- Souscription minimum 8 000,00 €
- Souscription maximum 100 000 000,00 €

• CAT ESTR Plus

Taux variable, 1 mois, renouvelable

- Souscription minimum 5 000,00 €
- Souscription maximum 100 000 000,00 €

(1) Aucune rémunération ne peut être servie pour un dépôt dont la durée est inférieure à 1 mois.

■ Comptes à terme à taux progressif

• CAT Croissance Plus 3 ans

Taux fixe progressif, 36 mois, paliers semestriels

- Souscription minimum 8 000,00 €
- Souscription maximum 15 000 000,00 €

• CAT Croissance Plus AMP

Taux fixe progressif, 12 mois, paliers trimestriels

- Souscription minimum 8 000,00 €
- Souscription maximum 50 000 000,00 €

■ Autres comptes à terme

• CAT à taux fixe avec préavis

Taux fixe, de 1 à 24 mois

- Souscription minimum 8 000,00 €
- Frais de rupture anticipée (par CAT)⁽¹⁾ 44,31 €

7.2. Placements financiers

OPC⁽²⁾

Nous consulter

Toute souscription doit se faire après lecture du DIC⁽³⁾ en vigueur.

Les informations sur les coûts contenues dans ce document peuvent ne pas être exhaustives et les OPC peuvent supporter d'autres frais.

Pour plus d'informations sur les coûts et autres frais, veuillez vous référer au Prospectus et au DIC disponibles sur les sites internet entreprises.sg.fr et associations.sg.fr. Ces documents, qui fournissent notamment des informations sur la nature et les risques de l'investissement, sont également disponibles auprès de votre Chargé d'Affaires.

Gestion sous mandat

I TVA **Nous consulter**

Contrat permettant à un client de confier la gestion de ses actifs financiers détenus en portefeuille incluant un ou plusieurs instruments financiers à des gérants professionnels. Ces derniers assurent la gestion du mandat dans le respect de l'objectif et de l'horizon de placement du client, de sa tolérance au risque, de ses compétences financières, de sa situation patrimoniale et budgétaire y compris sa capacité à subir des pertes, ainsi que ses préférences en matière de finance durable.

Opérations sur valeurs mobilières en compte de titres ordinaire

Tout ordre annulé ou transmis non exécuté n'est pas facturé.

■ Ordres de Bourse sur Euronext (titres négociables en euros sur les marchés Euronext Paris, Amsterdam et Bruxelles)

Les coûts ci-dessous correspondent à l'exécution de l'ordre.

S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

(1) Tout retrait anticipé donne lieu soit à une minoration d'intérêts, soit à une pénalité financière selon les modalités convenues dans la lettre de blocage.

(2) Organismes de Placement Collectif sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP) ou Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV).

(3) Document d'Informations Clés.

• **Ordres au comptant passés par internet**

Montant de l'ordre	Commission proportionnelle ⁽¹⁾	Commission fixe	Minimum de perception ⁽²⁾
> 8000 €	0,35 %	Gratuit	6,00 €
> 2000 et ≤ 8000 €	0,45 %		
≤ 2000 €	0,50 %		

	Coût en Euros	Soit en % (coût/montant ordre)
Pour vous aider à comprendre:		
Vous passez un ordre d'achat sur internet portant sur 100 actions au prix unitaire de 20 €, soit un total de 2000 €:		
	10,00 €	0,50 %

À noter que :

- Les ordres passés sur « internet » sont les ordres passés via les services de Banque à Distance (Progéliance Net / Sogecash Net),
- Le cas échéant, une taxe sur les transactions financières (ou taxe locale) peut être appliquée à ces ordres. Dans ce cas, Société Générale agit en tant que collecteur de la taxe pour le compte des administrations locales. Elle n'est pas le bénéficiaire de cette taxe.

• **Ordres au comptant passés par votre Centre d'Affaires**

Montant de l'ordre	Commission proportionnelle ⁽¹⁾	Commission fixe	Minimum de perception ⁽²⁾
> 15000 €	1,10 %	4,50 €	15,50 €
> 8000 et ≤ 15000 €	1,20 %		
≤ 8000 €	1,40 %		

	Coût en Euros	Soit en % (coût/montant ordre)
Pour vous aider à comprendre:		
Vous passez un ordre d'achat en agence portant sur 100 actions au prix unitaire de 20 €, soit un total de 2000 €:		
	32,50 €	1,63 %

• **Ordres au Service de Règlement Différé (SRD) passés par Internet ou par le CAR (exclusivement sur valeurs éligibles)**

- Ordres au comptant au SRD
- Commission supplémentaire de Règlement Différé (CRD)⁽³⁾⁽⁴⁾
 - Achat 0,0233 %
 - Vente **Gratuit**

(1) Barème applicable dès le premier euro (et non par tranche) et calculé sur le montant brut négocié.

(2) Dans certains cas les frais sont plafonnés à 50 % du montant brut de la négociation : petit ordres d'achat de bons et de droits ou petits ordres de vente sur bourse Euronext.

(3) Taux appliqué chaque jour, par valeur, au solde des positions espèces (achats – ventes) jusqu'à la cession ou la liquidation de ces positions.

(4) Pour un ordre d'achat et un ordre de vente exécutés au SRD sur la même valeur et dans la même journée de Bourse, gratuité de la commission de règlement différé à hauteur de la quantité vendue.

	Coût en Euros	Soit en % (coût/ montant ordre)
Pour vous aider à comprendre:		
Vous passez un ordre d'achat au SRD, pour un total de 4 000 €, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation):		
<i>Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)</i>	69,82 € 9,32 €	1,75 % 0,233 %
Vous passez un ordre de vente au SRD, pour un total de 4 000 €, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation):		
<i>Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)</i>	60,50 € 0,00 €	1,51 % 0,00 %

- Prorogation d'un ordre passé au SRD

Sens de l'ordre	Commission proportionnelle ⁽¹⁾⁽²⁾	Commission fixe	Minimum de perception
Achat	0,37 %	3,75 €	12,50 €
Vente	0,25 %	3,75 €	12,50 €

	Coût en Euros	Soit en % (coût/montant ordre)
Pour vous aider à comprendre:		
Vous prorogez un ordre d'achat portant sur 200 actions au prix de 20 € unitaires, soit un total de 4 000 €		
	18,55 €	0,46 %
Vous prorogez un ordre de vente portant sur 200 actions au prix de 20 € unitaires, soit un total de 4 000 €		
	13,75 €	0,34 %

▪ Ordres de Bourse sur les marchés étrangers (titres négociables en euros sur les marchés étrangers ou en devises étrangères)

Les coûts ci-dessous correspondent à l'exécution de l'ordre.

S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

• Ordre au comptant passés par internet

- Les marchés étrangers négociables par internet sont les suivants (liste susceptible d'évoluer): Allemagne, Royaume-Uni, États-Unis (NYSE et NASDAQ), Canada, Italie, Suisse.
- Commission proportionnelle 0,50 %
- Minimum de perception sur bourse US 16,00 €
- Minimum de perception sur les autres places étrangères 40,00 €

	Coût en Euros	Soit en % (coût/ montant ordre)
Pour vous aider à comprendre:		
Vous passez un ordre d'achat sur internet sur la bourse US portant sur 200 actions au prix de 20 € unitaires, soit un total de 4 000 €		
	20,00 €	0,50 %
Vous passez un ordre d'achat sur internet sur une place étrangère hors US portant sur 200 actions au prix de 20 € unitaires, soit un total de 4 000 €		
	40,00 €	1,00 %

(1) À calculer sur le montant brut négocié.

(2) Taux appliqué chaque jour au solde par valeur des positions espèces SRD (achats- ventes) jusqu'à la cession ou la liquidation de ces positions. CRD extériorisée et prélevée via le compte de liquidation en fin de mois.

• Ordre au comptant passés par votre Centre d'Affaires

- **Zone Euro** (Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg et Portugal), Royaume-Uni, États-Unis (NYSE et NASDAQ), Canada, Suisse.
- Commission proportionnelle 1,66 %
- Commission fixe 60,00 €

Pour vous aider à comprendre:	Coût en Euros	Soit en % (coût/montant ordre)
Vous passez un ordre d'achat en Centre d'Affaires portant sur 200 actions au prix unitaire de 20 €, soit un total de 4 000 €		
	126,40 €	3,16 %

- Autres pays.

- Commission proportionnelle **Nous consulter**
- Commission fixe **Nous consulter**

■ Conservation et gestion

- Les droits de garde⁽¹⁾ **I TVA**
- Actions et emprunts obligataires Société Générale, OPC gérés par Société Générale Gestion et certains OPC gérés par Amundi **Gratuit**
- Titres des valeurs acquises dans le cadre d'une privatisation⁽²⁾ **Gratuit pendant 18 mois**
- Pour les autres titres

Droits de garde par an Tranche de capitaux pour les autres titres	Commission proportionnelle ⁽³⁾	Commission fixe par ligne	Minimum de perception par compte
> 150 000 €	0,10 %	4,50 €	25,00 €
> 50 000 et ≤ 150 000 €	0,20 %		
≤ 50 000 €	0,30 %		

Pour vous aider à comprendre:	Coût en Euros	Soit en % (coût/valorisation 31/12)
Vous détenez un compte de titres valorisé à 20 000 € au 31/12, composé de 10 lignes de titres distinctes. Au titre des droits de garde de ces valeurs, vous acquitterez:		
	105,00 €	0,53 %

■ Les services spécifiques

- Souscription d'OPC ★
 - Frais forfaitaire de souscription d'OPC (hors coûts liés à l'instrument financier choisi) **Gratuit**
- Frais de virements de titres dans un autre établissement (par ligne) **I TVA**
 - Titres conservés en France, Belgique ou Pays-Bas 4,16 €
 - Titres conservés hors de France, Belgique et Pays-Bas. 41,67 €

(1) Prélèvements sur votre compte en début d'année civile et calculés sur la valeur des titres comptabilisés au 31 décembre de l'année précédente.

(2) Pour les titres acquis dans le cadre d'opérations d'ouverture du capital.

(3) Barème applicable par tranche de valorisation par compte de titres.

Pour vous aider à comprendre:	Coût en Euros	Soit en % (coût/montant ordre)
Vous transférez une ligne de titres de 20 000 € (titres conservés en France), vous acquitterez:	4,16 € HT 5,00 € TTC	0,0208 % HT 0,025 %
Vous transférez une ligne de titres de 20 000 € (titres conservés hors France, Pays-Bas et Belgique), vous acquitterez:	41,67 € HT 50,00 € TTC	0,208 % HT 0,25 %

- Opérations sur titres (OST)
En cas de négociation de droits, bons ou rompus, à l'initiative du client ou par Société Générale suite à la réponse du client à l'OST, la négociation donne lieu à la tarification habituelle:
 - Pour les ordres sur Bourse Euronext, voir transactions
 - Pour les ordres sur Bourse Étranger sur valeurs mobilières
 - Paiement des coupons, remboursements sur titres en dépôt et attributions d'actions **Gratuit**
 - Souscription à une introduction sur un marché géré par Euronext Paris **Gratuit**
- Suppléments spécifiques
 - Services Relevés de titres en cours d'année⁽¹⁾
 - Abonnement avec périodicité mensuelle 30,00 € par an
 - Abonnement avec périodicité trimestrielle **Gratuit**
 - À la demande 20,83 € par relevé

■ Rétrocessions

Société Générale peut bénéficier de rétrocessions de la part de concepteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

Ces rémunérations peuvent indifféremment prendre la forme de :

- rétrocessions monétaires (incitations monétaires). Lorsqu'elles existent, une information plus détaillée est fournie par ailleurs,
- rétrocessions ou incitations non monétaires qui peuvent prendre la forme de prestations d'accompagnement et d'assistance dans l'animation ou la formation du réseau de commercialisation, de séminaires et conventions, de mise à disposition de ressources, d'outils et/ou de supports à caractère commercial ou visant à informer les collaborateurs de la Banque ou sa clientèle.

(1) Perception d'avance chaque année au cours du premier trimestre civil.

8. Votre entreprise/association et ses collaborateurs

8.1. Épargne

■ Plan d'Épargne Interentreprises (PEI) Palissandre

Dispositif d'épargne salariale permettant au dirigeant⁽¹⁾ et aux salariés de votre entreprise/association de constituer une épargne dans un cadre fiscal et social favorable. L'épargne constituée est disponible au bout de 5 ans (sauf cas de déblocage anticipé) **Nous consulter**

■ Plan d'Épargne Retraite Collectif Interentreprises (PERECOI) Palissandre

Dispositif permettant à terme de se constituer un complément de revenus à la retraite avec l'aide de votre entreprise/association, dans un cadre fiscal et social avantageux. L'épargne est disponible sous forme de capital et/ou de rente viagère au moment du départ à la retraite **Nous consulter**

■ PER Palissandre Entreprises⁽²⁾

Contrat d'assurance collective à adhésion obligatoire de SOGECAP. Le PER Palissandre Entreprises est un plan d'épargne retraite d'entreprise obligatoire. Il permet la constitution d'un supplément de revenus de retraite qui sera disponible sous forme de capital (sauf pour les cotisations obligatoires) et/ou de rente viagère au moment du départ à la retraite **Nous consulter**

8.2. Assurance, Prévoyance et Protection

■ Pallia Homme Clé⁽³⁾

Contrat d'assurance permettant à l'entreprise ou à l'association de bénéficier d'une compensation financière suite à l'absence temporaire ou définitive de l'assuré, personne clé (décès, PTIA - Perte Totale et Irréversible d'Autonomie - ou arrêt de travail - en option - suite à une maladie ou un accident) **Nous consulter**

(1) Il bénéficie aux chefs d'entreprises et mandataires sociaux dès lors que l'entreprise dispose d'un effectif compris entre 1 et 249 salariés.

(2) Contrats d'assurance présentés par Société Générale en sa qualité d'intermédiaire en assurances (immatriculation ORIAS n° 07 022 493 www.orientas.fr). Ces contrats sont souscrits auprès de Sogécap, compagnie d'assurance-vie et de capitalisation régie par le **Code des assurances**.

(3) Contrats d'assurance collective sur la vie à adhésion facultative souscrits par Société Générale auprès de Sogécap, compagnie d'assurance-vie et de capitalisation régie par le **Code des assurances**. Ils sont présentés par Société Générale dont le siège social est situé 29 bd Haussmann (Paris IX^e), en sa qualité d'intermédiaire en assurances (immatriculation ORIAS n° 07 022 493 - www.orientas.fr).

■ Assurance Responsabilité Des Dirigeants⁽¹⁾

Contrat d'assurance conçu pour garantir la responsabilité individuelle et protéger le patrimoine personnel de l'ensemble des dirigeants de votre entreprise ou de votre association. Vous êtes protégé dans les limites et conditions prévues au contrat en cas de mise en cause personnelle lorsqu'une faute professionnelle est commise dans la gestion de votre entreprise ou association, en cas de manquements aux obligations légales et/ou réglementaires et en cas de non-respect des statuts de votre entreprise ou de votre association. **Nous consulter**

- **Quiétis Pro⁽²⁾** (H)
Offre d'assurance dédiée à la protection des moyens de paiement, des recettes ou honoraires, des clés, papiers et téléphone mobile professionnels
• Cotisation annuelle.....62,00 €

JAZZ ■ **Les détenteurs de JAZZ Pro bénéficient**
pro **d'une réduction de 25 % sur leur cotisation Quiétis Pro⁽³⁾.**

8.3. Protection contre les cyber-attaques

■ OPPENS⁽⁴⁾

Solution d'accompagnement des entreprises et associations dans l'amélioration de leur cyber-sécurité : formation, entraînement contre le phishing, audit, solutions techniques... **Nous consulter**

(1) Contrats d'assurance Responsabilité des Dirigeants de Sogessur et AIG, entreprises régies par le **Code des assurances** et AIG EUROPE SA. Contrats présentés par Société Générale, dont le siège social est situé 29 bd Haussmann (Paris IX^e), en sa qualité d'Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 (www.orias.fr).

(2) Quiétis Pro est composé de contrats collectifs d'assurance et d'assistance souscrits par Société Générale auprès de Sogessur, de Juridica et d'AWP France S.A.S. sous le nom commercial Mondial Assistance. Entreprises régies par le **Code des assurances**. Ces contrats sont présentés par Société Générale dont le siège social est situé 29 bd Haussmann (Paris IX^e), en sa qualité d'Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 (www.orias.fr).

(3) La réduction est appliquée dès l'adhésion pour les nouveaux contrats.

(4) Contrat proposé par OPPENS, SAS au capital de 2.800.000 EUR, dont le siège social est 17 Cours Valmy, 92800 Puteaux. 880 668 314 RCS NANTERRE.

9. Les dates de valeur

Les écritures de crédit et de débit sont affectées de dates de valeur. Ces dates de valeur permettent de tenir compte, notamment, des immobilisations de trésorerie supportées par la banque, c'est-à-dire du délai nécessaire à celle-ci pour procéder :

- à l'opération de recouvrement dont elle a été chargée ou au placement des capitaux qui lui ont été confiés, dans le cas des écritures de crédit ;
- au provisionnement des fonds décaissés sur ordre ou pour compte de la clientèle, dans le cas des écritures de débit.

Sont indiquées ci-après les dates de valeur qui, sauf convention particulière, sont appliquées aux principales opérations de crédit et de débit.

9.1. Vos règlements en Europe et à l'international

Vos opérations en France, en Europe

■ Retrait d'espèces

- À l'agence jour de comptabilisation
- Aux distributeurs de billets jour de comptabilisation

■ Paiement d'un chèque en euros tiré sur la France

métropolitaine, les DROM ou Monaco 1 jour ouvré
selon le calendrier TARGET 2 ★
avant la date de comptabilisation du chèque

■ Paiement d'Effet de commerce

..... 1 jour calendaire
avant la date d'échéance ouvrée ou veille calendaire
de présentation pour les effets échus ou à vue

■ Prélèvement SEPA ★ et titre interbancaire de paiement SEPA (TIP SEPA)

..... jour de comptabilisation

■ Effet impayé

..... 1 jour calendaire avant la date d'échéance effective

■ Virement émis

- En devises de l'EEE⁽¹⁾ jour de comptabilisation
- Autres devises jour de comptabilisation

Vos opérations à l'international (hors zone SEPA ★)

■ Virement émis⁽²⁾

- En devises de l'EEE jour de comptabilisation
- Autres devises jour de comptabilisation

■ Effet tiré à l'étranger payable en France⁽²⁾

- En euros 1 jour calendaire avant la date de paiement
- En devises 1 jour calendaire avant la date d'acquisition des devises

(1) Voir la définition de l'EEE p. 57.

(2) Délai d'acquisition ou de cession des devises : 2 jours ouvrés cambistes.

9.2. Vos encaissements en Europe et à l'international

Vos opérations en France, en Europe

- **Versement d'espèces** Date de dépôt⁽¹⁾
- **Virement reçu**
 - En devises de l'EEE⁽²⁾ jour de réception des fonds par Société Générale⁽⁴⁾
 - Autres devises⁽³⁾ jour de réception des fonds par Société Générale⁽⁴⁾
- **Remise à l'encaissement**
 - Chèque en euros tiré sur la France métropolitaine, les DROM ou Monaco
..... 1 jour ouvré
selon le calendrier T2 ★
après la date de comptabilisation de la remise
 - Effet de commerce 4 jours calendaires
après la date de règlement indiquée sur le décompte de la remise
 - Prélèvement SEPA ★ et titre interbancaire de paiement SEPA (TIP SEPA)
..... jour de comptabilisation
- **Chèque impayé reçu** 1 jour ouvré selon le calendrier T2 ★
avant la date de comptabilisation de l'impayé
- **Remise à l'escompte d'un effet** 1 jour calendaire
après la date de prise en charge de la remise

Vos opérations à l'international (hors zone SEPA ★)

- **Virement reçu**
 - En devises de l'EEE jour de réception des fonds par Société Générale⁽⁴⁾
 - Autres devises⁽³⁾ jour de réception des fonds par Société Générale⁽⁴⁾
- **Effet payable à l'étranger⁽³⁾**
 - En euros 1 jour calendaire après la date de mise
à disposition des fonds par le Correspondant⁽⁵⁾
 - En devises 1 jour calendaire après la date de cession des devises
- **Chèque payable sur l'étranger et sur les COM⁽³⁾
(sauf conditions particulières avec certains Correspondants)**
 - En euros 1 jour calendaire
après la date de mise à disposition des fonds par le Correspondant⁽⁵⁾
 - En devises 1 jour calendaire après la date de cession des devises

(1) En cas d'absence de la date de dépôt sur le bordereau de dépôt papier ou l'absence de ticket de dépôt, la date de valeur = date de reconnaissance des fonds.

(2) Voir la définition de l'EEE p. 57.

(3) Délai d'acquisition ou de cession des devises : 2 jours ouvrés cambistes.

(4) Conformément aux dispositions légales, cette condition s'applique pour ce qui concerne les parties de l'opération de paiement qui sont effectuées dans l'Union européenne.

(5) Mise à disposition des fonds par le Correspondant : date préavisée par le Correspondant ou jour de réception de son avis.

10. Produits et services n'étant plus commercialisés

10.1. Encaissements en face à face

I TVA

Ce produit n'est plus commercialisé depuis le 1^{er} janvier 2025.

▪ Monetia

- Éditeur / Lecteur chèque 23,00 €/mois

10.2. Encaissement sur internet

I TVA

Ce produit n'est plus commercialisé à compter du 1^{er} janvier 2026.

▪ Sogenactif

Solution d'encaissement sécurisée en ligne incluant le raccordement à la plate-forme technique de paiement pour l'enregistrement des transactions et le contrat monétique pour l'acquisition des flux.

S'intègre au site marchand de l'entreprise ou de l'association et assure toutes les étapes d'un paiement sur Internet, de la création de la transaction jusqu'à sa remise en banque.

La solution inclut un tableau de bord complet pour le suivi de votre activité.

- Frais de raccordement à l'ouverture 300,00 €
- Abonnement mensuel 33,00 €
- Journaux de rapprochement bancaires et d'impayés **Gratuit**
- **Option encaissement via prélèvement SEPA ★**
 - Forfait mise en place de l'option 400,00 €
 - Reprise d'une base de mandats existante (par mandat) . **Sur consultation**
 - Coût par mandat archivé avec signature 0,90 €
 - Coût par prélèvement SEPA 0,20 €
- Option Apple Pay **Gratuit**
- Option acceptation de Chèque Vacances CONNECT (ANCV)
 - Par transaction 0,50 €
- Option application mobile In App
(solution d'intégration de la page de paiement dans l'application mobile de l'entreprise ou de l'association) **Gratuit**
- Option de paiement échelonné
Solution de financement permettant de payer en plusieurs fois pour les achats effectués avec une carte bancaire sur internet **Nous consulter**
- Autres options disponibles **Nous consulter**

10.3. Encaissement à distance

I TVA

Ce produit n'est plus commercialisé à compter du 1^{er} janvier 2026.

▪ Sogefactures

Solution d'encaissement de factures à distance par carte bancaire.

Inclut l'interface Web pour créer les pré-transactions correspondant aux factures émises, un site sécurisé dédié pour permettre au client final de régler sa facture et le contrat monétique pour l'acquisition des flux

- Frais de raccordement à l'ouverture 300,00 €/par téléphone
..... **Gratuit par internet**
- Abonnement mensuel 21,00 €

■ VPC e-Gestion

Contrat de service permettant la saisie de transactions cartes par le commerçant sur une interface Web et incluant le contrat monétique pour l'acquisition des flux.

- Frais de raccordement à l'ouverture 300,00 €
- Abonnement mensuel 30,00 €

10.4. Carte Logée Voyages

Ce produit n'est plus commercialisé à compter du 1^{er} janvier 2026.

Carte de paiement hébergée dans une agence de voyage

pour des règlements de prestations voyages comptabilisés sur le compte de l'entreprise

- **Cotisation annuelle** **Gratuit**
- **Reporting Internet via Sogecarte Net** **Gratuit**
- **Relevés de gestion télétransmis**
 - Cotisation mensuelle selon périodicité :
 - Téléchargement quotidien 75,00 €
 - Téléchargement bimensuel 30,00 €
 - Téléchargement mensuel 16,00 €
 - Coût par écriture (en sus de la cotisation mensuelle) 0,05 €
- **Relevé de gestion Mastercard**
 - Cotisation mensuelle 305,00 €
 - Coût par écriture (en sus de la cotisation mensuelle) 0,05 €
- **Smart Data reporting internet enrichi** **Sur devis**

Commissions de paiement

	Zone Euro ⁽¹⁾	Hors Zone Euro ⁽²⁾
Paie ment	Gratuit	Gratuit

(1) Zone Euro, voir définition p. 57.

(2) Pour les transactions en euro ou en devise.

11. Résoudre un litige

Société Générale a le souci constant d'apporter au Client la meilleure qualité de service possible. Toutefois, des difficultés peuvent parfois survenir dans le fonctionnement du compte du Client ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition.

Société Générale s'engage à accuser réception de la demande du Client sous 10 jours ouvrables à compter de la date d'envoi de la première réclamation écrite et lui apporter une réponse sous 2 mois à compter de cette même date.

Dans l'hypothèse d'une réclamation sur les services de paiement, la Banque s'engage à apporter au Client une réponse dans un délai maximum de 15 jours ouvrables suivant la date de réception de la réclamation écrite, sauf situations exceptionnelles dûment motivées par la Banque pour lesquelles ce délai ne pourra excéder 35 jours ouvrables.

Pour les réclamations formulées à l'oral ou par messagerie instantanée ne permettant pas au Client de disposer d'une copie datée de sa réclamation et pour lesquelles le Client n'a pas eu immédiatement entière satisfaction, nous l'invitons à formaliser sa réclamation au moyen d'un support écrit.

Le dispositif de traitement des réclamations ci-dessous concerne les contrats et services bancaires ainsi que la commercialisation des contrats d'assurance :

À noter : pour les litiges relatifs à l'exécution des contrats d'assurance (gestion de contrat, gestion de sinistres...) vos demandes sont à adresser auprès du service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site Société Générale assurances : « je voudrais transmettre une réclamation » <https://www.assurances.societegenerale.com>

Le client peut adresser sa réclamation auprès de :

1 / Le Centre d'Affaires : premier interlocuteur

Le Client est invité à se rapprocher tout d'abord de son Chargé d'Affaires ou du Responsable de son Centre d'Affaires.

Le Client a la possibilité de lui faire part de son mécontentement par tout moyen à sa convenance : depuis son Espace Client au moyen du formulaire en ligne accessible via la rubrique « Contestation et réclamation » en bas de page de son Espace Client ou depuis l'application Sogecash NET SG ou L'Appli SG PRO dans la rubrique « Autres » / « Gérer les comptes », directement au Centre d'Affaires, par téléphone, par courrier.

2 / Le Service Réclamations Clientèle : second interlocuteur

En cas de désaccord du Client avec la réponse ou la solution apportée par son Centre d'Affaires, le Client doit s'adresser au Service Réclamations Clientèle pour que sa demande soit réexaminée.

Le Client peut saisir le service depuis son Espace Client au moyen du formulaire en ligne accessible via la rubrique « Contestation et réclamation » en bas de page de son Espace Client ou depuis l'application Sogecash NET SG ou L'Appli SG PRO dans la rubrique « Autres » / « Gérer les comptes » ainsi que par courrier en utilisant les coordonnées suivantes :

Courrier : Service Réclamations Clientèle Tour SG 17 cours Valmy CS 50318 92972 Paris La Défense cedex.

En dernier recours amiable, le Client peut faire appel à la médiation

1. S'il n'a obtenu aucune réponse de la Banque dans le délai de deux mois après l'envoi de sa première réclamation écrite ou de 15 jours ouvrables suivant la date de réception pour une réclamation portant sur un service de paiement (ou 35 jours ouvrables maximum en cas de situation exceptionnelle),

2. S'il a obtenu de son agence **et** du service Réclamations Clientèle des réponses avec lesquelles il est en désaccord ;

3. S'il était en désaccord avec la réponse donnée par son agence et, qu'ayant saisi le Service Réclamations clientèle, il n'a obtenu aucune réponse de celui-ci dans le délai de deux mois après l'envoi de sa première réclamation écrite ou de 15 jours ouvrables suivant la date de réception pour une réclamation portant sur un service de paiement (ou 35 jours ouvrables maximum en cas de situation exceptionnelle).

Le Client peut saisir gratuitement le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française (FBF) qui exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre des « Conditions générales du service de médiation » qui précisent notamment son champ de compétence et les conditions de son intervention, et que vous pouvez consulter sur le site www.lemediateur.fbf.fr. Ce Médiateur est compétent pour les différends relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière :

- D'opérations de banque (gestion de compte et opérations de crédit, services de paiement) ;
- De services d'investissement, d'instruments financiers ;
- De produits d'épargne ;
- De commercialisation de contrats d'assurance distribués par Société Générale ;

hors litiges relatifs à l'octroi de crédit.

Pour les différends portant sur les services d'investissements et les instruments financiers le Client peut saisir gratuitement le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française (FBF) ou le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

En effet, une convention a été signée entre le Médiateur auprès de la FBF et le Médiateur de l'AMF le 7 septembre 2017 lui permettant de choisir un de ces deux médiateurs, le choix retenu étant alors définitif pour le traitement de sa demande.

La saisine du Médiateur vaut autorisation expresse de levée du secret bancaire par le client à l'égard de Société Générale, pour ce qui concerne la communication des informations nécessaires à l'instruction de la médiation.

Le Client peut saisir le Médiateur de la FBF en transmettant sa demande sur le site internet du Médiateur : www.lemediateur.fbf.fr

Le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française répondra directement au Client, dans un délai de 90 jours à compter de la date à laquelle il aura reçu tous les documents sur lesquels est fondée la demande. En cas de litige complexe, ce délai peut être prolongé. Le médiateur formulera une position motivée qu'il soumet à l'approbation du Client et de la Banque.

Le Client peut saisir gratuitement le Médiateur de l'AMF en transmettant sa demande :

- Sur le site internet de l'AMF : amf-france.org/fr/le-mediateur
- Par courrier : Le Médiateur – Autorité des marchés financiers
17 place de la Bourse 75 082 Paris cedex 02.

Pour tout litige relatif à l'octroi de crédit, vous pouvez saisir gratuitement le **Médiateur de Crédit aux entreprises** via le dépôt d'un dossier en ligne sur le site internet de la Banque de France : <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>.

Société Générale à votre service

Plus proche de vous, Société Générale met à votre disposition un ensemble de services d'assistance technique destinés à vous aider en cas de problèmes rencontrés dans l'un des domaines suivants : banque électronique, monétique, assurances de personnes, épargne dans l'entreprise. Bien entendu, votre Chargé d'affaires reste votre interlocuteur privilégié pour toute information complémentaire.

▪ Services de banque électronique (internet et télétransmission) et certificats électroniques

• Progeliante Net:

- Démonstration en ligne sur professionnels.sg.fr
- Assistance :
 - par mail : Progeliancenet.hotline@socgen.com
 - par téléphone : **0 825 089 090** Service 0,15 € / min + prix appel

• Sogecash Net:

- Assistance : **0 825 041 040** Service 0,15 € / min + prix appel

• Sogestel Expert comptable Net:

- Assistance :
 - par mail : e-banking.hotline@socgen.com
 - par téléphone : +33 (0)142 14 86 30 (appel non surtaxé)

• Sogestel et Sogestel TS:

- Assistance :
 - par mail : e-banking.hotline@socgen.com
 - par téléphone : +33 (0)142 14 86 30

• SAU Sogetrade & Services:

- par mail : sav.sogetrade-services@socgen.com
- par téléphone : +33 (0)1 42 14 31 31 (appel non surtaxé)

• ESPACE FLUX:

- Assistance : **01 42 14 86 31** Service gratuit + prix appel

▪ Monétique

• Opposition Cartes (appel non surtaxé) : +33 (0)9 69 39 77 77

Service Opposition Cartes pour mettre en opposition la carte du titulaire en cas de perte ou de vol.

• Pour répondre aux interrogations des titulaires de cartes:

- Carte affaires Environnement:
Service Cartes Expert : + 33 (0)1 42 13 11 46 (appel non surtaxé)
- Carte business:
Services Cartes : + 33 (0)9 69 39 33 39 (appel non surtaxé)

• Info autorisations cartes : **0 825 840 840** Service 0,15 € / min + prix appel

Service d'autorisation de Société Générale pour obtenir une autorisation spécifique de paiement ou en cas de doute sur la validité d'une carte présentée.

- Assistance Monétique Commerçants⁽¹⁾: **01 40 80 24 86** Service gratuit + prix appel
Le service d'information monétique de Société Générale est à votre disposition pour répondre à vos questions après-vente sur vos contrats d'encaissement par carte bancaire (suivi des contrats, télécollecte...).
- MONÉTIA et MONÉTIA SANTÉ
Assistance Matériel Monétia et Consommables :
Contactez le numéro d'assistance⁽¹⁾ indiqué sur le terminal de paiement.
- Sogecommerce Assistance technique :
 - par le biais du formulaire de contact accessible à partir de la rubrique Aide/Contacter le Support de votre back office marchand
 - par téléphone : **0 811 900 480** Service 0,06 € / min + prix appel
ou +33 567 223 329 depuis l'étranger.
- Sogenactif Assistance technique :
 - par mail : supportsogenactif@worldline.com
 - par téléphone : **0 825 090 095** Service 0,15 € / min + appel local
(du lundi au vendredi - 9h-19h - hors jours férié).

▪ Dirigeant/assurances de personnes

- Assurance Pallia homme clé
Contacter Sogécap: +33 (0) 969 362 362 (appel non surtaxé)
(du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 9h à 16h30)

▪ Épargne dans l'entreprise

- PEROB Palissance SOGECAP
Contacter le : +33 (0) 9 69 320 420 (appel non surtaxé)
- PEE/PEI, PERECO/PERECOI
Contacter le Service des Plans d'épargne salariale :
 - Salariés : +33 (0) 969 321 521 (appel non surtaxé)
 - Employeurs : 09 72 72 16 20 (appel non surtaxé)

(1) Appel non surtaxé.

Lexique

- **API**: les « *Application Programming Interfaces* » sont des interfaces de programmation permettant aux systèmes d'information de l'entreprise d'accéder à des informations ou à des services dans le système d'information de sa banque, à la demande et en temps-réel.
- **Avenant**: acte modifiant un contrat.
- **Calendrier T2**: jour d'ouverture du système d'échanges européen.
- **Cash Services**: marque de services gérée par la société 2SF (Société des Services Fiduciaires), commune à 3 groupes bancaires dont Société Générale. Elle rassemble l'offre de Services Automates de 4 enseignes bancaires dont SG.
- **Commission de mouvement**: commission appliquée sur le montant des opérations s'inscrivant au débit du compte, hors opérations de trésorerie.
- **E/m-commerce Wero** : désigne des achats de biens ou de services effectués sur le site du commerçant, respectivement à partir d'un ordinateur ou de la téléphonie mobile et qui sont payés par l'acheteur via la solution Wero.
- **Économie Publique**: cette brochure s'applique uniquement aux acteurs de l'économie publique ayant l'autorisation d'ouvrir un compte auprès d'un établissement bancaire.
- **Frais de tenue de compte inactif**: frais perçus par la banque à l'issue d'une période de 12 mois consécutifs au cours de laquelle le compte n'a fait l'objet d'aucune opération à l'initiative du client et au cours de laquelle le client ne s'est pas manifesté ni n'a effectué d'opération sur un autre de ses comptes durant cette même période. Les comptes et livrets d'épargne, les comptes titres ne sont pas concernés par cette facturation. Les comptes titres inactifs demeurent facturés comme s'ils étaient actifs.
- **Groupe Société Générale**: Société Générale et ses filiales en métropole, DROM et COM.
- **IBAN (International Bank Account Number)**: identifiant international d'un compte.
- **Intérêts débiteurs**: les intérêts sont calculés en appliquant le taux d'intérêt conventionnel aux soldes débiteurs en valeur. Pour les comptes en euro, si aucun taux d'intérêt n'a été convenu, celui-ci sera égal au taux maximum autorisé en application des articles L 314-1 et suivants, R 314-1 et suivants du **Code de la consommation** et L 313-5-1 du **Code monétaire et financier**, catégorie « Découverts en compte » pour le type de clientèle concernée, publié à la fin de chaque trimestre civil au journal officiel.

Le calcul s'effectue selon la formule suivante :

$$\frac{\text{addition de tous les soldes débiteurs en valeur multipliés par leur durée en jours x taux d'intérêt conventionnel}}{360}$$

Une notice « Information générale des emprunteurs sur les taux maxima autorisés en France » est tenue à la disposition de la clientèle dans toutes nos Agences.

- **Jour ouvrable**: un jour ouvrable est un jour au cours duquel l'ensemble des acteurs impliqués dans l'exécution d'une opération de paiement exerce une activité permettant d'exécuter cette opération de paiement.
- **Jour cambiste**: jour ouvré pour les opérations de change, tenant compte des jours fériés et des fermetures bancaires.
- **Option « Net de frais pour le bénéficiaire », encore appelée option « OUR »**: option par laquelle le donneur d'ordre prend tous les frais à sa charge dans le cas d'un virement. Cette option ne peut être utilisée que pour les virements vers un pays ne faisant pas partie de l'EEE⁽¹⁾.
- **Prélèvement SEPA et prélèvement SEPA B2B**: opérations de paiement ponctuelles ou récurrentes libellées en euro entre un créancier et un débiteur dont les comptes peuvent être situés dans n'importe quel pays de la zone SEPA.

Le client débiteur signe au profit de son créancier un formulaire unique appelé mandat autorisant le créancier à émettre des ordres de prélèvement SEPA et sa banque à payer ces prélèvements lors de leur présentation. Le mandat est identifié par une référence unique fournie par le créancier. L'autorisation de prélever est valable pour le mandat en question; un créancier peut ainsi avoir plusieurs mandats avec un client s'il a plusieurs contrats commerciaux. Le prélèvement SEPA B2B est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. Le TIP SEPA est un service de paiement permettant le règlement de facture à distance par prélèvement SEPA.

- **PTIA: Perte Totale et Irréversible d'Autonomie.**
- **Services Bancaires de Base (fournis dans le cadre du droit au compte)**:
Ils se composent des produits et services suivants:
 - l'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
 - 1 changement d'adresse par an,
 - la fourniture de Relevés d'Identité Bancaire,

(1) Voir la définition de l'EEE p. 57.

- la domiciliation de virements bancaires,
 - la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
 - la réalisation des opérations de caisse,
 - l'encaissement de chèques et de virements bancaires,
 - les dépôts et les retraits d'espèces à l'agence ou un site Cash Services,
 - les paiements par prélèvement SEPA, TIP SEPA ou virement SEPA ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
 - les moyens de consultation à distance du solde du compte,
 - 1 carte CB VISA Business SBB (carte de paiement à autorisation systématique), chaque utilisation autorisée par la Banque permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces Zone Euro et hors Zone Euro,
 - 2 chèques de banque par mois.
- **SBLC (StandBy Letter of Credit ou lettre de crédit Stand-By) :** Garantie bancaire payable à première demande.
 - **Séquence/remise:** regroupement d'opérations de même nature (virements, effets de commerce...) et ayant les mêmes caractéristiques notamment la même date d'exécution, à l'exception des LCR/BOR qui peuvent avoir plusieurs échéances.
 - **Virement urgent:** virement échangé en interbancaire à J, date de remise.
 - **Virement de trésorerie:** virement intra-groupe entre comptes prédéterminés, en valeur compensée, échangé à J (jour de remise des instructions).
 - **Virement non domicilié :** virement dont le crédit n'a pu aboutir faute d'informations suffisantes sur le compte à créditer.
 - **Virement permanent:** virement automatique à périodicité fixe.
 - **Virement SEPA Instantané (unitaire ou de masse):** virement en euros, exécuté dans un délai de quelques secondes entre le compte d'un donneur d'ordre et le compte d'un bénéficiaire ouverts auprès de prestataires de services de la zone SEPA qui sont en mesure de le traiter.

Zones européennes

- **Pays de la Zone Euro :**

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne (y compris les Îles Canaries, Ceuta et Melilla), Estonie, Finlande, France (y compris la Guyane Française, la Guadeloupe, la Martinique, Mayotte, Saint-Barthélemy, partie française de Saint-Martin, la Réunion et Saint-Pierre et Miquelon), Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

- **Pays de l'Union européenne (UE) :**

pays de la Zone Euro +, Danemark, Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Suède.

- **Pays de l'Espace économique européen (EEE) :**

pays de l'Union Européenne + Islande, Liechtenstein, Norvège.

- **Pays de la zone SEPA (Single Euro Payments Area) :**

pays de l'Espace Économique Européen + Albanie, Andorre⁽¹⁾, Le Vatican⁽¹⁾, Macédoine du Nord, Monaco⁽¹⁾, Moldavie, Monténégro⁽¹⁾, Saint-Marin⁽¹⁾, Suisse, Royaume-Uni (y compris les Îles Jersey, Gibraltar, Guernesey et Île de Man).

(1) Bien qu'utilisant l'euro comme monnaie, ces pays ne font pas partie des pays de la Zone Euro.

Notes

[illegible]

Notes

[illegible]



Société Générale - SA au capital de 981 475 408,75 EUR
552 120 222 RCS Paris - Siège social : 29 bd Haussmann, 75009 Paris
Intermédiaire en assurances, dûment enregistré à l'ORIAS sous le
n° 07 022 493 - www.orias.fr - N° ADEME : FR231725_01YSGB.
SG est une marque de Société Générale - Studio Société Générale
Réf. : (Q) 512502 - Octobre 2025.

